PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

11ème FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT 2014-2020

LA COMMISSION EUROPEENNE

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

11ème FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT 2014-2020

CLAUSES GENERALES

La Commission européenne et le gouvernement de la République démocratique du Congo conviennent de ce qui suit :

(1) La Commission européenne, représentée par M. Andris Piebalgs, Commissaire au Développement, et le gouvernement de la République démocratique du Congo, représenté par S.E. M. Augustin Matata Ponyo Mapon, Premier Ministre, appelés ci-après les parties, ont déterminé les orientations générales de la coopération pour la période 2014-2020.

Ces orientations sont reprises dans le présent programme indicatif national concernant l'aide de l'Union européenne en faveur de la République démocratique du Congo, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé et signé à Luxembourg le 25 juin 2005 et successivement révisé et signé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

Le programme indicatif est joint en annexe au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que l'Union européenne envisage de mettre à la disposition de la République démocratique du Congo pour la période 2014-2020, un montant de **620 millions d'EUR** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A). Une enveloppe B telle que visée à l'article 3.2 (b) peut aussi être établie si des besoins imprévus se manifestent. Cette allocation sera de zéro euro jusqu'à l'émergence d'un besoin. Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Commission européenne après les révisions à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets. Le programme indicatif national concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République démocratique du Congo bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources pourvues par l'Union européenne. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

(4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide humanitaire, l'aide d'urgence et l'aide postérieure à la phase d'urgence, lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets des chocs exogènes. L'enveloppe B sera établie selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante de la programmation.

(5) En attendant l'entrée en vigueur de l'Accord Interne entre les Représentants des gouvernements des Etats membres de l'Union européenne réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, des décisions de financement pour les projets et programmes peuvent être prises par la Commission à la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo dans les limites des allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient disponibles dans le mécanisme de transition composé des soldes non engagés des Fonds européens de développement (FED) précédents et des fonds dégagés de projets et programmes concernant ces FED. Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre conformément aux règles et procédures du dixième FED jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de mise en œuvre et du règlement financier du 11ème FED.

(6) La Banque européenne d'Investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent programme indicatif national par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux articles 2c et 3 du cadre financier pluriannuel du 11e FED pour la période 2014-2020.

(7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, le programme indicatif ainsi que les enveloppes A et B peuvent être révisés après des revues à mi-parcours ou en fin de parcours, ou ad hoc.

Fait à Bruxelles, le 26 juin 2014, en deux originaux en langue française.

POUR LA COMMISSION EUROPÉENNE

Andris PIEBALGS
Commissaire au Développement

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Augustin MATATA PONYO MAPON
Premier Ministre

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2014 – 2020

TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes

Résumé

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL:

1. Les lignes générales de la réponse de la DUE.....7

1.1 Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec la RD Congo.....7

1.2 Choix des secteurs.....7

2. Aperçu financier – Enveloppe totale: 620 000 000 EUR.....11

3. Soutien de l'UE par secteur.....11

3.1. Secteur l: Santé et lien avec LRRD 11

3.2. Secteur 2: Environnement et agriculture durable 13

3.3 Renforcement de la Gouvernance et état de droit 16

3.4. Secteur 4: Réhabilitation de la Route nationale 1 -Section Tshikapa – Mbuji-Mayi" ...21

4. Mesures d'appui à la société civile.....23

5. Enveloppe B.....23

6. Autres mesures d'appui 23

6.1. Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions.....24

6.2. Appui à l'Ordonnateur national.....24

Annexes

1. *Données macroéconomiques*

2. *Matrice des donateurs*

3. *Cadre d'intervention sectorielle et indicateurs de performance*

4. *Calendrier indicatif*

Liste des principaux acronymes utilisés

AP	: Aires Protégées
BAD	: Banque Africaine du Développement
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
COFED	: Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED
COMIFAC	: Commission des Forets d'Afrique Centrale
CSM	: Conseil Supérieur de la Magistrature
CSRP	: Comité de Suivi de la Réforme de la Police
DAF	: Déconcentration Administrative et Financière
DBF	: Direction Budget Finances
DPS	: Division Provinciale de la Santé
DRH	: Direction des Ressources Humaines
DSCRP	: Document de Stratégie de la Croissance et de la Réduction de la Pauvreté
ECHO	: Aide humanitaire et protection civile (Office Humanitaire de l'Union Européenne)
EMG	: Etat-Major Général
EMUE	: Etats Membres de l'Union Européenne
EUPOL	: European Union Police Mission
EUSEC	: European Union Security Mission
FARDC	: Forces Armées de la RDC
FCT	: Facilité de Coopération Technique
FED	: Fonds Européen de Développement
FLEGT	: Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FONER	: Fonds d'Entretien Routier
GEC	: Groupe Européen de concertation
GIBS	: Groupe Inter Bailleurs Santé
GT	: Groupe Thématique
HLF4	: 4ème Forum international de Haut niveau
IG	: Inspection Générale
INFJ	: Institut National de Formation Judiciaire
LOFIP	: Loi sur les Finances Publiques
LRRD	: Linking Relief, Rehabilitation and Development
M23	: Mouvement du 23 mars
MDNAC	: Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
MISDAC	: Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières
MJDH	: Ministère de la Justice et Droits Humains
MONUSCO	: Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo
MSP	: Ministère de la Santé Publique
NEPAD	: New Partnership for Africa's Development
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAP	: Plan d'Action Prioritaire
PAQ	: Plan d'Action Quinquennal
PARP	: Programme d'Appui à la Réforme de la Police
PDDAA	: Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PEFA	: Public Expenditure and Financial Accountability
PFBC	: Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

PIDA	: Programme for Infrastructure Development in Africa
PIN	: Programme Indicatif National
PIR	: Programme Indicatif Régional
PNC	: Police Nationale Congolaise
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PNRJ	: Plan National de Réforme de la Justice
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RDC	: République Démocratique du Congo
RN1	: Route Nationale 1
SNAME	: Système National d'Approvisionnement des Médicaments Essentiels
UNPOL	: United Nations Police Mission
ZS	: Zone de Santé

RESUME

La RDC a accompli des progrès incontestables sur le plan macro-économique: la croissance est forte (autour de 8%), l'inflation a été réduite considérablement (2,7% pour 2012, 1,0 % pour 2013, et 3.9 % prévu pour 2014), le taux de change stable et les recettes budgétaires (ressources propres) ont fortement augmenté atteignant près de 4 milliards de dollars en 2013. Mais la population n'en profite pas pleinement. Plus des trois quarts de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté, ce qui place la RDC au dernier rang mondial en termes d'indice de développement humain.

Une attention particulière sera accordée aux femmes compte tenu du potentiel qu'une meilleure égalité des genres représente en termes de développement et d'efficacité économique, ainsi qu'à la protection de l'environnement et à la prise en compte systématique des questions liées aux changements climatiques qui constituent autant de menaces majeures, à caractère transversal, susceptibles de saper les acquis économiques et sociaux.

L'Union européenne poursuit avec le PIN 11ème FED trois objectifs stratégiques en RDC:

1. Lutter contre la pauvreté en favorisant une croissance inclusive et durable bénéficiant à la population et préservant les ressources naturelles.

2. Enraciner la démocratie et les droits de l'homme.

3. Contribuer à la paix et à la stabilité dans la région.

Après une analyse des stratégies nationales, des demandes exprimées par le gouvernement et la société congolaise, des évaluations et missions "Results-Oriented Monitoring", et des leçons à tirer du rapport de la Cour des Comptes sur la performance des appuis dans le domaine de la gouvernance, l'UE a sélectionné quatre secteurs de concentration, tenant compte des besoins de la RDC, la superficie du territoire, de la répartition de tâches entre les bailleurs de fonds, et l'importance de la continuité de certaines activités.

Santé en lien avec LRRD ("linking relief, rehabilitation and development")	150 Mio EUR	24%
Environnement et agriculture durable	130 Mio EUR	21 %
Renforcement de la Gouvernance et état de droit	160 Mio EUR	26%
Réhabilitation de la Route National 1 – Section Tshikapa – Mbuji-Mayi	150 Mio EUR	24%
Mesures d'appui à la société civil	12 Mio EUR	2%
Mesures d'appui	18 Mio EUR	3%
Total	**620** Mio **EUR**	**100%**
A ce stade de l'exercice de programmation, les indicateurs mentionnés dans les annexes du PIN restent indicatives. Les lignes de base seront définies au moment de la formulation.		

Le secteur Santé et lien avec LRRD se focalisera sur l'accessibilité aux soins de santé de qualité, l'amélioration de la capacité institutionnelle du Ministère de la Santé (niveau central et provincial) et l'intégration des zones de santé couvertes par des interventions humanitaires.

Le secteur Environnement et agriculture durable a comme objectives la protection et valorisation des écosystèmes forestier de la RDC, le développement socio-économique des populations locales à travers des ressources naturelles renouvelables des aires protégés, la

lutte contre le changement climatique, le renforcement des filières d'agriculture durable performantes et l'amélioration du système d'assainissement de la ville de Kinshasa.

Renforcement de la gouvernance et état de droit. L'objectif de ce secteur est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance, à l'enracinement de la démocratie, à la lutte contre l'impunité et à la promotion d'une paix juste et durable en RDC en appuyant les réformes dans les secteurs justice, police, armée. Une attention particulière sera accordée au renforcement de la gestion des finances publiques.

Le secteur **Réhabilitation de la Route Nationale 1 – Section Tshikapa-Mbuju Mayi**, aura comme objectif la réouverture de la Route Nationale 1 entre le port de Matadi et la ville de Mbuji-Mayi. Les travaux seront effectués sur la section Tshikapa – Mbuji-Mayi (travaux sur 150 Km). **L'appui à l'Ordonnateur national** et à l'émergence d'une plateforme de la **société civile** forte et représentative de toutes les tendances sont aussi envisagés.

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

1. Les lignes générales de la réponse de l'Union européenne (UE)

1.1 Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec la République démocratique du Congo (RDC)

L'Union européenne poursuit trois objectifs stratégiques en RDC:

1.1 Lutter contre la pauvreté en favorisant une croissance inclusive et durable bénéficiant à la population et préservant les ressources naturelles.

1.2 Enraciner la démocratie et les droits de l'homme.

1.3 Contribuer à la paix et à la stabilité dans la région.

Objectif 1.1 - La RDC a accompli des progrès incontestables sur le plan macro-économique: la croissance est forte (autour de 8%), l'inflation a été réduite considérablement (2,7% pour 2012, 1,0 % pour 2013, et 3.9 % prévu pour 2014), le taux de change stable et les recettes budgétaires (ressources propres) ont fortement augmenté atteignant près de 4 milliards de dollars en 2013. Mais la population n'en profite pas pleinement. Plus des trois quarts de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté, ce qui place la RDC au dernier rang mondial en termes d'indice de développement humain. La raison est simple: une gouvernance défaillante. Le cas le plus flagrant est celui des ressources minières. Le Gouvernement actuel a fait de l'amélioration de la gouvernance sa priorité. Mais ses actions sont ralenties par des forces antagonistes. Le climat des affaires reste difficile. Pour l'UE, la question de la gouvernance est centrale et tous ses programmes visent à l'améliorer. L'objectif est de contribuer à une série de réformes notamment en matière de finances publiques pour augmenter les recettes budgétaires destinées, en priorité à la fourniture des services de base. L'aboutissement d'autres réformes contribuera à l'émergence d'une société civile qui participera plus volontiers à la vie économique et sociale tandis qu'une meilleure transparence dans les finances publiques et une amélioration du climat des affaires créeront les conditions propices aux investissements du secteur privé. Une attention particulière sera accordée aux femmes compte tenu du potentiel qu'une meilleure égalité des genres représente en termes de développement et d'efficacité économique, ainsi qu'à la protection de l'environnement et à la prise en compte systématique des questions liées aux changements climatiques qui constituent autant de menaces majeures, à caractère transversal, susceptibles de saper les acquis économiques et sociaux.

Objectif 1.2 - Après les élections de 2011 marquées par la contestation des résultats et par les controverses, le Parlement a adopté une loi instituant une nouvelle Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). L'organisation dans les meilleurs délais des élections locales doit constituer une étape importante dans l'enracinement de la démocratie. Les prochaines élections législatives et présidentielles doivent se tenir en novembre 2016. Le respect de cette échéance est essentiel.

En matière de démocratie et de droits de l'Homme, l'objectif est de promouvoir l'émergence d'un état de droit, en appuyant les réformes dans les secteurs régaliens clés que sont la Justice, la Police et l'Armée, tout en promouvant une meilleure égalité en termes de genre.

Objectif 1.3 - Les programmes de coopération de l'UE doivent prendre en considération le contexte historico-géopolitique de la RDC. La RDC n'est pas en situation de post-conflit: même si la défaite du M23 a enclenché une dynamique, porteuse, d'affaiblissement des groupes armés, de vastes régions du pays sont encore la proie de conflits violents et dévastateurs (2,6 millions de déplacés, le budget annuel de la Direction générale Aide Humanitaire et protection civile (ECHO) est d'une soixantaine de millions d'euros). Cette situation de fragilité qui est aussi liée à la lutte pour l'accès et le contrôle des ressources naturelles, affecte évidemment la mise en œuvre des interventions de l'UE. L'instabilité de dernières décennies a eu pour conséquence la mort de très nombreuses personnes et a entrainé l'appauvrissement et le déplacement de millions d'autres. Notre intérêt évident est d'éviter une déstabilisation de la région qui aurait à nouveau des conséquences catastrophiques en premier lieu pour la population de la RDC et de la région des Grands Lacs mais également pour l'ensemble du continent africain. Dans ce contexte, il sera nécessaire d'accompagner les engagements souscrits pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis Abeba.

Dialogue avec le Gouvernement et coordination avec les partenaires.

Sous la direction du Premier ministre, le Gouvernement s'est doté d'un programme cohérent qui vise essentiellement à accroître les recettes de l'Etat afin d'augmenter les budgets des ministères dont l'action a un impact direct sur les conditions de vie de la population (éducation, santé).

La mise en œuvre de ce programme se heurte d'une part, à de récurrents problèmes de coordination, et d'autre part à des intérêts contraires. L'avancement du processus de réforme est très variable selon les secteurs. Des progrès ont été accomplis. La RDC s'est dotée d'un document de stratégie, le DSCRP 2 2011 – 2015 qui définit une politique de développement à moyen terme et qui reprend à son compte les principes d'efficacité de l'aide tels que définis lors du 4ème Forum international de Haut niveau (HLF4) à Busan (le New Deal). Si l'effort de hiérarchisation des priorités mérite d'être poursuivi, le DSCRP2 fournit une bonne base de travail.

La coordination avec les EMUE est permanente et structurée – réunions Chefs de mission, réunions Chefs de Coopération, réunions sectorielles en plus d'échanges informels etc.

L'UE souscrit dans son approche de la coopération avec la RDC au principe de redevabilité mutuelle tel que défini dans le New Deal. La RDC, membre fondateur du g7+, est censée être un pays pilote du New Deal. Toutefois il convient de signaler que cette approche reste relativement difficile à mettre en œuvre dans la mesure où les autorités congolaises au plus haut niveau répugnent à ce que la RDC soit rangée dans la catégorie des pays fragiles. Que les secteurs de concentration retenus correspondent aux 5 objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'Etat (PSG) facilitera la mise en œuvre du PIN. Les modalités de coopération chercheront en outre à favoriser l'appropriation par les acteurs nationaux pour répondre en particulier au défi de la durabilité de nos programmes.

Notre coopération s'adresse aussi à l'ensemble de la société civile. La RDC doit encore favoriser l'émergence d'une classe moyenne qui s'implique pour la stabilité juridique, et d'entrepreneurs pleinement indépendants du pouvoir politique. La société civile souffre de nombreuses faiblesses. Mais là aussi, des progrès ont été accomplis. La pression des associations et divers acteurs de la société civile incite malgré tout à des comportements plus vertueux. La richesse de la culture congolaise offre un terrain favorable qu'il ne faut pas négliger. Le changement passera notamment par les femmes, d'où l'importance d'une action transversale en matière de genre.

Stratégie régionale

Ce PIN doit être appréhendé dans une perspective régionale plus large. Participant à plusieurs ensembles géographiques, la RDC a du mal à s'insérer dans les stratégies régionales existantes mais les 2 PIR Afrique centrale et Afrique australe/orientale paraissent pouvoir compléter l'action conduite à travers le PIN, par exemple pour:

- **Afrique centrale**: aide au commerce, protection des aires protégées, appui à l'intégration régionale: pont Brazzaville-Kinshasa (inscrit au PIDA), harmonisation de la législation sur la circulation sur le Congo, sureté aérienne.
- **Afrique orientale et australe**: infrastructures régionales de transport et interconnexions électriques, à travers notamment la stratégie régionale Grands Lacs.

1.2 Choix des secteurs

Le choix des 4 secteurs tient compte des besoins de la RDC, de la superficie du territoire, la répartition des tâches entre les bailleurs de fonds, et de l'importance de la continuité de certains projets en vue d'en assurer la pérennité.

- Des besoins

4 priorités se dégagent :

- *La lutte contre la pauvreté* : La RDC est au dernier rang mondial en termes d'indice de développement humain. Les avancées pour la réussite des OMD restent timides et force est de constater qu'ils ne seront pas atteints à l'échéance 2015.
  Il faut éviter que nous nous substituions au Gouvernement de façon notamment à assurer la durabilité de nos actions. La question de la capacité d'absorption se pose aussi. Le Gouvernement doit être appuyé dans ses efforts pour accélérer les progrès à cet égard, notamment, à la lumière de l'agenda post 2015.

- *L'environnement* : La préservation de ce bien public mondial qu'est la forêt congolaise est un impératif. Mais il faudra tenir compte dans ce secteur d'intérêts contraires qui risquent de contredire l'action de l'UE (exploration pétrolière, notamment dans le parc des Virunga, exploitation illégale des bois tropicaux). Mais la protection de l'environnement ne se limite pas à la conservation de la flore et de la faune. La lutte contre la pollution urbaine est également essentielle pour améliorer, *inter alia*, le bien-être et la santé de la population.

- *La gouvernance* dans toutes ses composantes est à l'origine de nombreux maux de la République démocratique du Congo, mais la question est celle de la capacité d'absorption d'autant qu'il faut éviter la solution de facilité qui consiste à construire des bâtiments, sans s'assurer que le budget national puisse couvrir les salaires des fonctionnaires et les autres frais récurrents, que des personnes bien formées soient disponibles et que des conditions de travail acceptables existent.

- *Les Infrastructures*: Rebâtir les infrastructures est un préalable pour le développement dans un pays où les partenariats public/privé ne pourront concerner que très peu de projets (Inga, Port de Matadi).

- D'une estimation réaliste des chances de mener les projets à bien qui

- Implique une analyse réaliste des intérêts et des rapports de force qui peuvent peser sur les réalisations de nos programmes.

- Dépend de l'existence ou non d'une stratégie nationale: Le document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCRP 2) offre une base même s'il serait utile de plus hiérarchiser les priorités. Certains secteurs (santé) ont été dotés d'une politique nationale agréée avec les bailleurs de fonds qui peut, malgré ses limites, servir de guide des interventions, tandis que la politique sectorielle des transports est à un stade avancé de préparation. En outre, il faudra considérer le niveau d'acceptation par les différents ministères, y compris au niveau budgétaire, de la stratégie nationale d'intégration de la dimension genre dans les politiques sectorielles récemment approuvées.

- Implique des partenaires soucieux de s'approprier les réformes et capables de les mettre en œuvre; ce qui pose le problème de la volonté politique et du renforcement des capacités.

- **Des demandes exprimées** par le Gouvernement et la société congolaise.

- **De la prise en compte des évaluations et des missions ROM** des programmes des 9è et 10è FED.

- **Des leçons à tirer du Rapport de la Cour des Comptes** de l'UE sur l'appui en matière de gouvernance en RDC[1] (*inter alia* sur la gestion des risques, la définition d'objectifs, la flexibilité dans la mise en œuvre etc.)

- **De la nécessaire continuité** des actions en cours afin d'assurer leur durabilité, **de l'expertise acquise** par cette Délégation, de la **valeur ajoutée** des interventions de l'Union européenne dans les secteurs considérés et **des interventions des autres partenaires** dans un souci de bonne coordination.

Les résultats d'évaluations pertinentes, y compris l'évaluation stratégie pays actuellement en cours, seront pris en compte lors la phase d'identification de projet, y compris pour le choix de modalité d'intervention. Si nécessaire les renseignements disponibles pourraient être complétés par des exercices d'évaluation ex-ante.

[1] Rapport spécial n°9 d'octobre 2013

2. Aperçu financier – Enveloppe totale: 620,000,000 EUR (montants indicatifs)

L'analyse croisée ci-dessus a conduit à choisir les 4 secteurs suivants[2]

Secteur 1: Santé en lien avec LRRD ("linking relief, rehabilitation and development".)150 Mio EUR, 24 % (pilier DSCRP: améliorer l'accès aux services sociaux)

Secteur 2: Environnement et agriculture durable. 130 Mio EUR, 21 % (pilier DSCRP: protéger l'environnement)

Secteur 3: Renforcement de la Gouvernance et état de droit. 160 Mio EUR, 26 % (pilier DSCRP: renforcer la gouvernance et l'autorité de l'Etat).

Secteur 4: Réhabilitation de la Route National 1 – Section Tshikapa – Mbuji-Mayi. 150 Mio EUR, 24 % (pilier DSCRP: diversifier l'économie)

Mesures d'appui à la société civile 12 Mio EUR, 2 %

Mesures d'appui 18 Mio EUR ,3 %

3. Soutien de l'UE par secteur

3.1. Secteur l: Santé et lien avec LRRD - 150 Mio EUR (montant indicatif), 24 %

3.1.1. L'objectif général et les objectifs spécifiques poursuivis seront les suivants :

Objectif global : Contribuer, dans le cadre du plan national de développement sanitaire (PNDS) et dans le contexte global de lutte contre la pauvreté, à l'amélioration de la santé de la population de la RDC.

Objectifs spécifiques

1. Pérenniser l'accessibilité à des soins de santé de qualité, en particulier pour les populations vulnérables y compris les femmes et les enfants (OMD[3] 4 et 5);
2. Intégrer les zones de santé couvertes par des interventions humanitaires et verticales dans les provinces cibles (LRRD);
3. Améliorer la capacité institutionnelle du Ministère de la Santé Publique (MSP) au niveau central et provincial (Divisions Provinciales de la Santé/DPS).

Etendue géographique: Le 11ème FED, dans un esprit de continuité géographique, se concentrera sur les provinces déjà ciblées par les interventions en cours (Kasaï oriental, Kasaï occidental, Nord Kivu, Province Orientale). Le nombre de zones de santé ciblées sera déterminé lors de la formulation.

3.1.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux résultats attendus sont :

OS1: (1) Pérennité institutionnelle de bonnes pratiques du 10ème FED (notamment: amélioration de la qualité des soins, disponibilité de l'offre des soins, usage des outils de gestion, disponibilité et bonne utilisation des médicaments) assurée en les transcrivant dans

[2] Les secteurs proposés correspondent aux cinq PSG du New Deal, à savoir : Politique d'inclusion, Sécurité, justice, Fondements économiques et Revenue et services

[3] Objectifs du Millénaire pour le Développement: http://www.un.org/fr/millenniumgoals/

les stratégies provinciales et nationales; (2) Viabilité financière des acquis du 10ème FED assurée en partie par un financement des provinces pour certaines dépenses de fonctionnement des Zones de Santé (ZS) cibles et une mutualisation du financement des services de santé; (3) Amélioration des comportements de la population cible en matière de santé; (4) Consolidation du programme de renforcement du Système National d'Approvisionnement des Médicaments Essentiels (SNAME) dans les provinces cibles; (5) Renforcement de la logistique de l'approvisionnement en vaccins dans les provinces cibles en coordination et complémentarité avec d'autres financements.

OS2: (1) Des stratégies adéquates d'exit d'un mode d'intervention humanitaire et vertical dans les zones à réintégrer sont appliquées (2) L'intégration, la coordination et le financement au niveau provincial des zones de santé couvertes par des interventions humanitaires et verticales (y inclus la lutte contre la violence basée sur le genre) sont assurées sur base d'un modèle provincial adapté de financement, d'approvisionnement et de gestion.

OS3: (1) Des normes conformes à la stratégie nationale de santé sont définies et l'appui aux structures provinciales dans la conduite et la gestion des projets est assuré conformément au PNDS par les services centraux du MSP; (2) L'encadrement, régulation, gestion et information sont assurés par les services provinciaux conformément à leur plan d'action annuel.
Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3.1.3. La coordination des bailleurs et le dialogue politique se présentent comme suit : L'UE est un acteur important du groupe inter bailleur santé (GIBS) et participe activement aux travaux du Groupe thématique Santé et VIH/SIDA (GT 12) présidé par le Ministre de la Santé Publique. Les défis les plus importants du dialogue sectoriel sont: (i) Harmoniser les modalités de financement au niveau des zones de santé, des provinces et du Gouvernement central, (ii) Augmenter le financement de l'Etat central et des provinces notamment pour les frais de fonctionnement, (iii) Rationaliser l'utilisation des ressources humaines et remotiver les professionnels de la santé, (iv) Remplacer les pratiques de dons de médicaments en nature par un système de tiers paiement prévisible et un système de quantification de base des consommations antérieures, (v) Améliorer la performance des services de soutien provinciaux et centraux.

3.1.4. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement sont : Le Ministère de la Santé publique dispose d'une Stratégie sectorielle et d'un Plan de développement sanitaire qui décrit les programmes à mettre en œuvre. Le Gouvernement s'est engagé à participer aux achats de vaccins de base, médicaments essentiels, antituberculeux et antirétroviraux. En outre, un programme d'investissement dans le matériel médical des hôpitaux est en cours, et ceci avec une meilleure efficience que par le passé. La réforme institutionnelle se concrétise avec l'organisation de la sélection des cadres des Divisions provinciales de la santé conformément au nouvel organigramme. Un cadre d'accélération de la lutte contre la mortalité maternelle et infantile (OMD 4 et 5) se met en œuvre par la diffusion des bonnes pratiques à l'échelle du pays. Malgré ces avancées, de très nombreux défis persistent.

L'existence d'une politique nationale de santé, les progrès vers la mise en place d'un véritable cadre sectoriel, et la nécessité d'assurer un meilleur niveau d'appropriation du Gouvernement, constituent autant d'incitations à expérimenter la mise en place à terme d'une aide budgétaire sectorielle dans le secteur de la santé. Néanmoins, les conditions n'en paraissent pas réunies à ce stade. Les bailleurs travaillent depuis plusieurs années avec le Gouvernement à la définition d'un cadre sectoriel mais le processus prendra encore du temps et un dialogue politique plus fort est nécessaire pour soutenir les réformes dans ce secteur ainsi que celui des

finances publiques. La question des modalités de l'aide devrait être réexaminée au moment de la formulation.

3.1.5. L'impact environnemental est limité au vu du secteur considéré. Les potentielles interventions d'assainissement des villages (à déterminer pendant la formulation) auront un impact environnemental positif.

3.1.6. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle : L'insécurité et la pauvreté placent la population dans une position chronique d'incapacité à payer les soins de base. La viabilité et la pérennité des services de santé risquent d'être compromises en l'absence d'une aide extérieure qui, à terme, devrait être reprise par un financement de l'Etat congolais.

Le trop grand nombre de médecins, infirmiers et aides-soignants formés depuis plusieurs années, entraine une commercialisation des services de santé et va à l'encontre de la rationalisation souhaitable de la carte sanitaire et des prescriptions. La généralisation des tests de compétence avant l'occupation d'un poste est nécessaire en attendant que des règles plus strictes pour les établissements d'enseignement puissent être appliquées.

La dispersion des interventions financières des bailleurs mais aussi de l'Etat provoque des ruptures de financement des services, ainsi que des ruptures de stocks de vaccins et de médicaments essentiels. Ceci exige un leadership fort des donateurs comme l'UE et les Etats-Unis au niveau des initiatives pour la santé mondiale (telles que le Fonds Mondial[4] et GAVI[5]) qu'ils financent. La faible autorité de l'Etat ne facilite pas la gestion des marchés publics, des biens publics et des fonds destinés à la population. L'audit externe doit être généralisé pour tous les financements internes et externes et avec un effet formatif. La démographie galopante exige un accroissement continu et rapide des services sociaux. Il restera difficile de limiter la croissance de la population compte tenu d'un contexte défavorable à une politique de limitation des naissances.

Par rapport à tous les risques identifiés, il importe qu'un dialogue politique continu soit mené entre les autorités congolaises et les partenaires internationaux concernés.

3.2. Secteur 2: Environnement et agriculture durable - 130 Mio EUR (montant indicatif), 21%

3.2.1. L'objectif général et les objectifs spécifiques poursuivis seront les suivants :

Objectif global : Contribuer à la protection et à la valorisation du capital environnemental unique de la RDC tout en augmentant les retombées économiques positives pour la population.

Objectifs spécifiques

1. Contribuer à la protection et à la valorisation des écosystèmes forestiers de la RDC ainsi que de l'exceptionnelle biodiversité qu'ils abritent (biens publics mondiaux) grâce à une amélioration de la gestion, des bénéfices tangibles et durables pour les populations dont l'activité est susceptible d'avoir un impact négatif sur les aires protégées (AP) concernées.
2. Renforcer la contribution des ressources naturelles renouvelables des aires protégées au développement socio-économique local des populations et renforcer des filières

[4] http://www.theglobalfund.org/FR/
[5] http://www.gavialliance.org/fr/

d'agriculture durable performantes, ce qui contribuera au développement rural, à l'augmentation des échanges et des revenus des plus pauvres et à une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle notamment des plus vulnérables aux changements climatiques, des femmes et des enfants.

3. Stabiliser la déforestation des écosystèmes naturels et augmenter la séquestration du carbone et la compensation des émissions de gaz à effet de serre en mitigeant une des causes principales du changement climatique au niveau global.

4. Réduire les impacts environnementaux négatifs dans la ville de Kinshasa à travers l'assainissement.

Etendue géographique: Dans un esprit de continuité géographique, le 11ème FED se concentrera dans les zones ciblées par les interventions sur le programme du 10ème FED environnement en cours qui touchent sept provinces: Bandundu, Equateur, Kasaï oriental et occidental, Katanga, Nord Kivu et Province Orientale. L'envergure des actions sera déterminée par les montants disponibles, notamment en fonction des appuis à la problématique « viande de brousse », à la formation, à la recherche et les AP dans le cadre du secteur 3 « Gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité » en tenant compte de l'enveloppe qui pourra y être consacrée à travers le PIR Afrique centrale.

3.2.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux résultats attendus sont :

OS1: (1) Superficie des AP concernées maintenue et valeur biologique augmentée, (2) sécurité à l'intérieur des AP assurée et infrastructures opérationnelles, (3) richesse biologique (grande faune) augmentée, (4) Pressions et menaces sur les AP réduites.

OS2: (1) Communautés riveraines bénéficiant durablement des services environnementaux fournis par les AP (énergie hydro-électrique, p.ex.); (2) accroissement de la production agricole, des échanges commerciales et de leurs revenus, (3) amélioration de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et de la résilience aux changements climatiques, en particulier pour les plus vulnérables, les femmes et les enfants (par exemple, parcours techniques performants et adaptés; meilleurs stockage et transformation post récolte; techniques agro forestières vulgarisées; amélioration des systèmes de commercialisation, plans intégrés de terres autour des AP développés, etc.).

OS3: (1) Couvert végétal restauré dans les forêts dégradées, plantations agro-forestières établies, réduction de la consommation du bois énergie (2) ressources humaines de qualité disponibles (3) contribution au processus REDD+ par un accroissement du carbone stocké, (4) gouvernance et légalité forestières (en particulier au niveau des zones d'intervention et pour les espèces protégées inscrites en annexe 2 de la convention CITES gérées durablement) améliorées.

OS4: Améliorer les conditions de vie et de santé de la population plus vulnérable de Kinshasa en poursuivant, pendant quelques années encore et avec l'objectif d'une solution pérenne mise en place par les autorités locales, dans une optique de protection environnementale urbaine et de promotion du développement durable, la collecte, la gestion organisée et le traitement des déchets solides produits dans une partie de la ville.

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3.2.3 La coordination des donateurs et le dialogue politique se présentent comme suit :

L'UE est un acteur important dans la coordination des donateurs et dans le dialogue sectoriel tant au niveau régional Afrique centrale, au sein des organes de la COMIFAC et du PFBC, dont l'UE est un membre actif, qu'au niveau de la RDC avec le groupe thématique Environnement, Forêt, Changements climatiques, Eaux, Assainissement et Biodiversité (GT15) et Agriculture, Développement rural et Dynamique communautaire (GT 9). La synergie entre les financements de l'UE (PIN, PIR, Budget) et de l'ensemble des donateurs est une condition essentielle d'impact vu l'ampleur des défis dans le secteur. L'action de l'UE devra être accompagnée d'un dialogue institutionnel coordonné et régulier avec les autorités de la RDC, compte tenu de certains choix économiques à court terme à l'encontre de la protection de l'environnement (voir projet de loi sur les hydrocarbures).

Les défis les plus importants du secteur sont: (i) Encourager le Gouvernement à élaborer une vision et des politiques—forestières et de conservation de la nature—afin que ses interventions, et celles des donateurs, puissent effectivement répondre aux enjeux et défis sectoriels (et que la communauté des donateurs puisse s'aligner sur les priorités gouvernementales); (ii) Maintenir l'appui aux aires protégées principales d'intérêt global et national; (iii) Créer des conditions incitatives dans le secteur agricole afin de réduire la pratique de la culture sur brulis; (iv) Renforcer les efforts pour que tout le bois exploité sorte des forêts aménagée;, (v) Améliorer la légalité du secteur forestier; (vi) Augmenter le financement de l'Etat central notamment pour les frais de fonctionnement; (vii) Rationaliser et professionnaliser la gestion des ressources humaines du secteur, finaliser la réforme et disposer de ressources humaines mieux formées et plus motivées.

3.2.4. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement sont : Les engagements du Gouvernement de la RDC consistent à protéger et à gérer durablement les ressources forestières, hydriques et la biodiversité de même qu'à augmenter la surface des Aires Protégées nationales dans le but d'assurer la sauvegarde de ces biens publics globaux, et d'augmenter leur contribution à l'amélioration des conditions de vie de la population congolaise. Ces engagements représentent *de facto*, si mis en œuvre sur le terrain, un engagement financier important de la part de la RDC.

La RDC a ratifié l'ensemble des accords et des conventions internationales sur l'environnement et entamé les négociations en vue d'un accord de partenariat volontaire dans le cadre de l'initiative européenne contre l'exploitation illégale du bois (FLEGT). Il lui reste à démontrer la volonté politique et la capacité nécessaires pour assurer la conservation et la gestion durable du 2^{ième} bassin forestier tropical mondial. La réforme institutionnelle se concrétise par le programme de mise à la retraite, de rajeunissement et de renforcement des capacités qui doit permettre une transition générationnelle dans les meilleures conditions possibles. Dans le domaine de l'agriculture, la RDC a adopté un Plan national d'investissement agricole (PNIA 2013-2020) aligné sur les priorités du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA –CAADP en anglais-) du NEPAD et l'Union Africaine. La promotion des filières agricoles et la recherche de la sécurité alimentaire, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques, sont trois des piliers principaux du PNIA. Les interventions de développement rural durable planifiées, en tenant compte de l'agroforesterie comme méthode novatrice et écologique, sont parfaitement en ligne avec ces priorités.

3.2.5. L'impact environnemental attendu est très positif en termes de conservation et gestion durable d'une portion significative du 2ème bloc forestier de la planète et du plus important réservoir de biodiversité d'Afrique. La gestion des terroirs et du territoire autour des aires protégées et la valorisation durable et concertée des ressources réduisent les pressions générées par l'agriculture et les activités extractives sur les écosystèmes, notamment sur les espèces les plus fragiles.

3.2.6. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle :

La stabilité politique et la situation de sécurité, surtout à l'est du pays, restent des conditions élémentaires pour la réussite de tout programme. Néanmoins, l'expérience des programmes en cours montre la capacité de travailler et d'apporter des résultats même dans des situations très difficiles. Les difficultés de l'Etat à s'imposer dans ce domaine et à identifier des institutions publiques capables d'apporter le soutien nécessaire et de garantir le respect de l'état de droit (judiciaire et policier).

Le manque d'opportunités économiques et les contraintes auquel fait face le secteur agricole incitent à une exploitation non durable de toutes les ressources naturelles renouvelables et encouragent des activités illégales, incompatibles avec un développement durable s'appuyant sur des pôles de conservation. Ceci exige un leadership fort des donateurs comme l'UE, la mise en place de réponses concrètes pour les populations concernées et une masse critique d'interventions dans les zones concernées.

La tentation, au mépris des engagements internationaux souscrits, d'ouvrir les aires protégées à la recherche voire à l'exploitation des ressources pétrolières et minières doit être prise en compte ainsi que l'existence d'intérêts contraires (exploitation illégale des bois tropicaux).

Par rapport à tous les risques identifiés, il importe qu'un dialogue politique continu soit mené entre les autorités congolaises et les partenaires internationaux concernés.

3.3 Renforcement de la Gouvernance et état de droit -160 Mio EUR (montant indicatif), 26 %

3.3.1 L'objectif général et les objectifs spécifiques poursuivis seront les suivants :

Objectif général : Contribuer à l'amélioration de la gouvernance, au renforcement de l'autorité de l'Etat, à l'enracinement de la démocratie, à la lutte contre l'impunité et à la promotion d'une paix juste et durable en RDC, dans le cadre des différents plans de réforme du Gouvernement congolais (justice, police, et armée).

Ceci passera notamment par un soutien aux différents plans de réforme du Gouvernement congolais dans les services régaliens (justice, police et défense/armée): appui au processus de démocratisation, aux réformes des finances publiques et du secteur de la sécurité afin d'améliorer la gouvernance, de renforcer l'autorité de l'Etat, de lutter contre l'impunité, de promouvoir une paix juste et durable en RDC et d'accroître la satisfaction des citoyens par rapport aux services rendus.

Compte tenu de l'importance de la question de la gouvernance et du caractère décisif de l'implication des autorités de la RDC au plus haut niveau politique, certaines actions de l'UE pourraient être conduites, si les critères d'éligibilité sont remplis, en utilisant des appuis budgétaires.

L'Accord de Partenariat Economique (APE) en cours de négociation, une fois conclu, devrait régir l'ensemble des relations commerciales entre l'UE et la RDC. En particulier, l'APE devrait contribuer significativement à une meilleure gouvernance économique.

Objectifs spécifiques :

Volet Justice :

1. Améliorer l'accès à une justice transparente, impartiale, indépendante, efficace et protectrice des droits de l'homme, particulièrement pour les femmes, les enfants et les groupes vulnérables, dans le but de restaurer la confiance des citoyens dans l'appareil judiciaire;
2. Appuyer la révision et la mise en œuvre inclusives du Plan National de Réforme de la Justice (PNRJ);
3. Améliorer la gestion des ressources humaines du MJDH et du nouveau Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) ainsi que la gestion des finances publiques judiciaires en tenant compte des inégalités de genre;
4. Appuyer la révision et la mise en œuvre de la politique de formation des cadres et agents et autres acteurs de la justice qui dépendent du MJDH et du CSM à travers le nouvel Institut National de Formation Judiciaire (INFJ);
5. Améliorer la couverture pénitentiaire et les conditions de détention, avec une attention particulière accordée aux enfants;
6. Renforcer la lutte contre l'impunité et les graves violations des droits de l'homme.

Volet police :

1. Appuyer la mise en œuvre du Plan d'action quinquennal (PAQ) de réforme de la police par des mesures d'assistance et de conseil auprès du Ministère de l'intérieur, sécurité, décentralisation et affaires coutumières (MISDAC) et du Commissariat général de la Police nationale congolaise (PNC);
2. Renforcer les capacités de gestion des ressources humaines et financières, et plus largement la gouvernance administrative de la PNC et du MISDAC en tenant compte des inégalités de genre;
3. Renforcer les structures et la politique de formation des cadres au sein de la PNC en aidant à la création de l'Académie de la Police comme élément clé de la professionnalisation et du renouvellement des personnels PNC avec une attention particulière portée à satisfaire les attentes des citoyens envers les services de police.

Volet Défense :

1. Appuyer la mise en œuvre du plan de réforme de l'armée, notamment aux niveaux législatif et réglementaire, par des mesures d'assistance et de conseil auprès du Ministère de la défense nationale et des anciens combattants (MDNAC) et de l'Etat-major Général (EMG); attention particulière aux normes internationales de protection de droits de l'homme, des femmes et l'enfance et à la redevabilité du(MDNAC);
2. Renforcer la gouvernance du MDNAC et de l'EMG, en particulier les procédures de gestion financière et de ressources humaines en tenant compte des inégalités de genre;
3. Renforcer les structures et la politique de formation des cadres au sein du MDNAC comme élément clé de la professionnalisation et du renouvellement des personnels FARDC;

4. Accompagner l'insertion socio-économique des éléments jugés ne remplissant pas les conditions pour être membres d'une armée professionnelle et soutenir les actions de démobilisation et de réintégration / accompagnement social des ex-combattants des mouvements rebelles à l'Est de la RDC.

Volet Finances Publiques :

Reconnaissant l'importance de parvenir à la durabilité budgétaire, le Gouvernement de la RDC manifeste son intention de souscrire aux objectifs énoncés dans la loi sur les finances publiques (LOFIP) pour ce qui est de la responsabilité en matière de gestion budgétaire. - La volonté proclamée d'augmenter les recettes, notamment fiscales se trouve confrontée dans la réalité à des problèmes liés à la mauvaise gestion, la corruption et la difficulté à réduire le secteur informel. Le climat des affaires reste un point important à améliorer. En conséquence, la réforme économique et financière doit être résolument poursuivie avec l'objectif d'atteindre, dans chacun des ministères concernés les résultats suivants:

1) Cellule de gestion des marchés et de déconcentration de l'ordonnancement (Future DAF/LOFIP- Déconcentration Administrative et Financière); 2) Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT); 3) Modernisation de la comptabilité; 4) Contrôle et audit interne; 5) Décentralisation/déconcentration au niveau des provinces et des agences de gestion, chaîne de la dépense et organigrammes (en conformité avec la Réforme globale de la Fonction publique); 6) Rapports et coordination avec la Cour des Comptes et les Commissions ECOFIN du Parlement; (7) Augmentation du taux d'exécution budgétaire.

Un montant de 30 millions EUR sera donc consacré au renforcement des capacités à l'amélioration globale de la Gestion des Finances Publiques pour les secteurs/ministères responsables, de la Justice, de la Police, de l'Armée, de l'Intérieur, de l'Environnement, de la Santé, de l'Agriculture, des Transports, des Travaux publics de l'Agriculture et du Genre. Ceci sera réalisé: (i) en complémentarité et synergie avec la composante finances de chacun des secteurs, (ii) en consolidant les actions entreprises dont certaines toujours en cours dans le cadre du 10ième FED (comptabilité des dépenses et des recettes), (iii) en phase avec le Plan stratégique de réforme des finances publiques 2014-2016 et en complémentarité avec les autres PTF à travers le Cadre Permanent de Concertation et de Suivi des Réformes des Finances Publiques et (iv) en coordination avec les Ministères des Finances et du Budget, (v) selon une stratégie homogène et coordonnée pour tous les secteurs ministériels, ce qui implique d'avoir une action structurante d'appui à la mise en œuvre de la réforme budgétaire au niveau central et déconcentré, tout en tenant compte de la réforme globale de la fonction publique. Améliorer la gestion des finances publiques est indispensable pour que la RDC puisse éventuellement bénéficier des appuis budgétaires.

Etendue géographique : L'action se concentra en premier lieu au niveau central mais également dans un certain nombre de provinces cibles.

3.3.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux résultats attendus sont :

Justice: (1) L'accès des justiciables à la justice, notamment les femmes, les enfants et les groupes les plus vulnérables/discriminés est amélioré sur tout le territoire national; (2) Le nouveau Plan National de Réforme de la Justice (PNRJ) est validé et mis en œuvre sous le leadership du Gouvernement et sert de feuille de route à tous les partenaires de la réforme de la justice; (3) La gestion budgétaire et financière du MJDH et du CSM est améliorée et en

ligne avec la réforme des finances publiques en cours; (4) L'articulation entre les centres décisionnels (MJDH et CSM) à Kinshasa et les services déconcentrés et juridictions sur tout le territoire est améliorée, y compris en ce qui concerne les juridictions administratives qui relèvent de la compétence du Conseil d'Etat; (5) Une politique de gestion des ressources humaines est mise en place au sein du MJDH et du CSM en conformité avec la réforme globale de la fonction publique en cours; (6) Le MJDH et le CSM mettent en œuvre une stratégie de formations initiales et continues pour les magistrats et le personnel judiciaire à travers l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ); (7) Un système statistique judiciaire et pénitentiaire est mis en place; (8) Les droits des femmes sont mieux respectés et protégés et la lutte contre les violences sexuelles est renforcée.

Police : (1) Les textes d'application prévus par la Loi portant organisation et fonctionnement de la PNC et la Loi sur le statut du policier sont adoptés et mis en œuvre au niveau du MISDAC et du Commissariat général en tenant compte des inégalités de genre; (2) Les structures de la réforme contribuent efficacement au renforcement des capacités du Commissariat général de la PNC et agissent de manière coordonnée. (3) Les personnels de la Direction des ressources humaines (DRH) et de la Direction budget finances (DBF) au niveau central et provincial sont renforcés; (4) Un plan d'assainissement des effectifs à long terme ainsi qu'un système de pension et de paie des actifs permet de disposer de ressources humaines adaptées aux besoins et en tenant compte des inégalités de genre; (5) La Direction Générale des Ecoles est en mesure de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie de formation; (6) Une Académie de Police professionnelle est mise en place;

Défense : (1) Les textes d'application prévus par la Loi portant organisation et fonctionnement des FARDC et la Loi sur le statut du militaire sont adoptés et mis en œuvre en tenant compte des inégalités de genre**;** (2) Les personnels du MDNAC et de l'Etat-major Général (EMG) contrôlent mieux les effectifs de l'armée; (3) Une politique de ressources humaines est mise en place au sein du MDNAC et de l'EMG; (4) Les procédures financières et budgétaires au sein du MDNAC et de l'EMG sont renforcées (5) Un plan d'assainissement des effectifs à long terme ainsi qu'un système de pension et de paie des actifs sont définis; (6) La Direction Générale des Ecoles est à même de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie de formation pour les FARDC; (7) L'accompagnement socio-économique des éléments jugés inaptes est facilité;

Finances Publiques : Application progressive des principes de la LOFIP dans tous les ministères (y compris au niveau des provinces) bénéficiant de la coopération UE et une mise en œuvre satisfaisante du plan stratégique de réforme des finances publiques.

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3.3.3. La coordination des donateurs et le dialogue politique se présentent comme suit :

L'UE est un acteur clé dans les travaux de tous les Groupes thématiques qui assurent une coordination harmonieuse entre les autorités nationales et les partenaires internationaux dans les quatre secteurs concernés à savoir le GT 5 Justice, le GT 2 Police (Comité de suivi de la réforme de la police créé en 2007) avec l'appui d'EUPOL et d'UNPOL, le GT 1 Armée animé par la MONUSCO avec l'appui d'EUSEC qui doit prochainement se mettre en place et le GT 6 gouvernance économique.

L'UE assume le rôle de leader pour la coordination des partenaires dans le secteur de la justice. Les défis les plus importants sont: (i) harmoniser les modalités de financement aux niveaux provincial et central, (ii) augmenter le financement de l'Etat pour les frais de fonctionnement des juridictions, (iii) renforcer le leadership du MJDH pour le suivi et le contrôle des différentes actions menées par les opérateurs (notamment les ONG) sur le terrain (iv) définir des mécanismes de pérennisation des investissements réalisés dans le cadre de la réforme de la justice.

Au-delà des structures formelles de coordination avec les autorités congolaises qui impliquent la mise en place d'un comité de suivi de la réforme de l'armée, la mission EUPOL et la Délégation ont créé un Groupe européen de concertation (GEC) dans le secteur de la police qui se réunit mensuellement et se compose des EM et des autres principaux bailleurs de fonds dans ce secteur (Etats unis et Japon). La MONUSCO et EUSEC coprésident un groupe technique de partenaires dans le secteur de la défense.

L'UE est le chef de file des bailleurs pour le cadre de concertation de la réforme des Finances publiques qui se réunit tous les 3 mois sous la présidence du Ministre des Finances en présence de l'ensemble des ministères sectoriels et provinciaux.

3.3.4. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement sont :
Le Gouvernement congolais, notamment dans le contexte de l'application de l'article 5 de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba affiche une volonté politique en matière de réforme dans le secteur de la sécurité, en particulier en matière de défense et de police (promulgation des textes législatifs, désignation des cadres à travers l'octroi des grades, etc.). Cette dynamique doit être approfondie afin de promouvoir le mérite et le professionnalisme au sein de la PNC dans un cadre institutionnel modernisé.

Dans le secteur de la justice, la feuille de route du Gouvernement concerne (i) l'accès pour tous à la justice à travers l'appui aux juridictions, le renforcement des ressources humaines et la réduction du coût de la justice, (ii) la mise en place de l'architecture juridictionnelle constitutionnelle et légale, (iii) la lutte contre la corruption, la concussion, le détournement des deniers publics, (iv) l'impunité et (v) la promotion et le respect des droits de l'Homme.

L'implication du Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et des Affaires coutumières doit se poursuivre, que ce soit en matière de suivi politique (Plénière du Comité de Suivi de la Réforme de la Police) que des ressources budgétaires allouées à la PNC. La présentation cette année de la loi de programmation budgétaire multi-annuelle est, à cet égard, une initiative significative mais qui doit se traduire dans le budget national 2015. Sous l'impulsion du Premier ministre, le Gouvernement est résolument engagé à faire appliquer la LOFIP dans tous les ministères (centraux et provinciaux).

3.3.5 : L'impact environnemental est limité au vu du secteur considéré. La conception des bâtiments à construire prendra en compte les techniques de construction et les matériaux permettant des économies d'énergie.

3.3.6: L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

Instabilité sociale, politique, économique. Regain de violences dans les provinces orientales. Mesure de prévention: bien qu'une recrudescence de l'instabilité à l'Est puisse détourner l'attention des autorités nationales des efforts de réforme structurelle à long terme, l'essentiel des activités du programme est mis en œuvre à Kinshasa (et dans la partie ouest du pays); ce qui devrait limiter les risques de blocage.

Manque de ressources humaines et financières affectées par le Gouvernement congolais à la réforme de la sécurité. Mesures de prévention : implication des bailleurs au niveau politique, appui technique aux structures étatiques de la réforme et, à travers elles, le développement d'une loi de programmation multi-annuelle dans ces trois sous-secteurs afin de rendre disponible les ressources budgétaires nécessaires dans les futures lois des finances.

Manque de volonté politique dans le secteur de la défense. Résistance farouche des intérêts acquis dans le secteur de la justice. Gestion inefficiente des ressources naturelles. La RDC est largement considérée comme un exemple classique de conflits induits par les ressources naturelles. Intérêts privés et des objectifs politiques, sociaux, économiques et environnementaux incompatibles rendent la gestion des ressources naturelles complexe et difficile. La mauvaise gestion de l'environnement et les impacts négatifs des changements climatiques peuvent entraver le développement et la bonne gouvernance et doivent être abordés en vue de contribuer à la fois à prévenir et à résoudre les conflits.

*La question des élections nécessite une mention spéciale. Si la réforme de la CENI a bien été menée à son terme, aucune des autres recommandations de la mission d'observation électorale de l'UE n'a été mise en œuvre. Le risque que les élections présidentielles et législatives ne se tiennent pas comme prévu en novembre 2016 est élevé. Une des hypothèses de la feuille de route présentée par la CENI est un report à 2017 des élections des Sénateurs et des Gouverneurs. Mais si les élections "nationales" étaient organisées à la date prévue et dans des conditions satisfaisantes, il conviendrait que l'UE apporte son appui, ce qui impliquerait une augmentation ou une réallocation de l'enveloppe. Par ailleurs, les élections locales constituent une étape essentielle dans le processus d'enracinement de la démocratie en RDC. C'est pourquoi un soutien à l'organisation de ces élections pourrait être prévu alors même qu'il est impossible de savoir à la date d'aujourd'hui si les conditions d'un appui de l'UE à l'organisation des élections nationales seront réunies. A cet égard les conclusions de la mission de suivi du rapport de la mission d'observation UE de décembre 2011 prévue pour le 1er semestre 2014 seront prises en compte. **[6]*

Par rapport à tous les risques identifiés, il importe qu'un dialogue politique continu soit mené entre les autorités congolaises et les partenaires internationaux concernés.

3.4 *Secteur 4: Réhabilitation de la Route nationale 1 -Section Tshikapa – Mbuji-Mayi" 150 Mio EUR (montant indicatif), 24 %*

3.4.1 L'objectif général et les objectifs spécifiques poursuivis seront les suivants :

Objectif général : Assurer à terme la connexion routière de l'ensemble du territoire de la RDC, en contribuant au rétablissement du réseau d'infrastructures de transport prioritaires nécessaires au renforcement de l'unité physique du pays, à la relance économique, à l' intégration régionale et à la réduction de la pauvreté dans l'ensemble du pays.

Objectifs spécifiques :
OS1: Achever la réouverture complète pour la première fois depuis l'indépendance du pays en 1960, de la liaison routière (RN1) entre le port de Matadi, la capitale Kinshasa, les provinces de Bandundu, Kasaï Occidental et Kasaï Oriental jusqu'à la ville de Mbuji-Mayi.

[6] Attendant la décision du Commissaire concernant les élections.

Etendue géographique: Dans un esprit de continuité géographique avec les opérations précédentes financées sur la RN1 dans les 9éme et 10éme FED, et qui ont couvert les provinces du Bas-Congo, Kinshasa et Bandundu, les interventions prévues dans le 11ième FED se concentreront principalement dans les provinces du Kasaï Occidental et Kasaï Oriental. La réouverture de l'ensemble de la RN1 assurera à terme la liaison terrestre entre la côte Atlantique du pays avec l'est de la RDC et l'Afrique Australe et par conséquent aura un impact direct sur la capacité d'intégration régionale de la RDC.

3.4.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux résultats attendus sont :

OS1: Réouverture et/ou réhabilitation d'une portion d'environ 150 km de l'ensemble de liaison routière sur la RN1 entre Tshikapa et Mbuji-Mayi (437 km). L'ensemble de la liaison sera achevé en coopération avec les autres bailleurs et partenaires au développement de la RDC.

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3.4.3. La coordination des donateurs et le dialogue politique sont : L'UE est un acteur clé dans les travaux du Groupe thématique Infrastructures, Transports, NTIC et Habitat (GT10) tandis que la coordination avec les autres bailleurs est exemplaire notamment en ce qui concerne le financement de la RNI. La Banque Africaine du Développement (BAD), qui a financé le bitumage des tronçons Nsele - Lufimi (95 km) et Kwango - Kenge (73 km) et souhaite aussi contribuer à l'achèvement de cette route, s'est engagée à intervenir sur la poursuite de la RNI du Pont sur la Loange jusqu'au pont sur la rivière Lovua (64 km) ainsi qu'à financer un tronçon de 100 km de la section Tshikapa Mbuji-Mayi.

3.4.4. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement sont : le réseau routier de la République Démocratique du Congo, hérité de l'époque coloniale, comprend 152.400 kilomètres, dont 58.000 km de routes nationales et provinciales. Le Gouvernement a défini un réseau hautement prioritaire de 15.800 km à rouvrir d'urgence et à entretenir. Cependant, la réhabilitation de ce réseau - qui, à terme, a vocation à être bitumé - nécessite une masse financière que ni l'Etat congolais ni les partenaires au développement ne peuvent assumer à moyen terme. Pour faire face à cette situation et remettre en place un système de transport routier performant, la stratégie d'intervention mise en place combine, dans une logique d'aménagement progressif, le bitumage des axes structurants de la RDC, le rétablissement du trafic sur une partie significative du réseau en terre et la protection et l'entretien des routes en bon état. On soulignera également l'existence d'un « Fonds d'Entretien Routier » (FONER) de deuxième génération. Celui-ci est opérationnel depuis 2009 et est financé principalement à partir des redevances sur les carburants terrestres et prévoit également le financement de l'entretien des voiries urbaines.

Le Gouvernement a décidé d'accorder une priorité à la réhabilitation de la RN1, axe hautement prioritaire qui à terme permettra la reconnexion routière entre le port de Matadi, la capital Kinshasa et la ville de Lubumbashi sur une distance de 3130 km. En effet la RN1, qui est le principal axe structurant de la RDC, reliant la côte atlantique aux Kasaï et par-delà au Katanga et à tout l'est du pays, est une route essentielle pour le développement du pays et le renforcement de sa cohésion interne.

Cette route qui dessert 9 des 11 provinces du pays, 4/5ème de la population et 9/10ème de toutes les ressources économiques revêt un caractère prioritaire pour le Gouvernement. Celui-

ci l'a d'ailleurs inscrit au premier rang du cadre stratégique multimodal des transports, comme bénéficiant au développement de l'ensemble du pays. Tant le DSCRP-II (2012-2017), que le Programme d'action du Gouvernement de la RDC pour la période 2012-2016, ont souligné l'importance de cette liaison.

3.4.5. L'impact environnemental : Bien que dans les projets de réhabilitation routière en général, et plus spécifiquement dans la réhabilitation de la RN1, les résultats de l'étude d'impact environnemental aient déjà été intégrés dans la présentation de l'étude de faisabilité, il faut néanmoins reconnaitre que souvent l'analyse reste circonscrite à l'environnement immédiat de la route (i.e. identifiant les mesures préventives pendant l'installation du chantier, pendant la construction de la route et après celle-ci, lors de son exploitation).

3.4.6. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle : Les hypothèses de base dans le processus de conception du programme Infrastructures du 11eme FED restent les mêmes que dans le 10^{ième} FED, et sont surtout liées à la vulnérabilité de la situation politique et sécuritaire dans le pays. Cependant, la survenance de ce risque et son impact prévisible restent à priori difficilement maitrisables, alors que l'avancement de la liaison routière de la Côte Atlantique vers les Provinces centrales du pays et de là, vers les régions de l'Est et du Sud du pays va jouer sûrement un rôle positif sur le désenclavement du pays, son développement économique et le renforcement du contrôle de l'Etat sur les territoires concernés par le projet.

L'UE, en étroite coordination avec les autres bailleurs de fonds du secteur, prévoit de rester engagée dans un dialogue sectoriel avec le Gouvernement visant entre autres l'amélioration des performances du Fond d'Entretien Routier (FONER) afin de préserver le patrimoine routier du pays à travers une gestion optimale de l'entretien.

Par rapport à tous les risques identifiés, il importe qu'un dialogue politique continu soit mené entre les autorités congolaises et les partenaires internationaux concernés

4. Mesures d'appui à la société civile 12 *Mio* EUR *(montant indicatif)*, 2 %

Afin de pérénniser les appuis déjà consentis dans le cadre des 9ème et 10ème FED ainsi que *via* les financements thématiques sur le Budget DCI/NSA, ce montant sera utilisé pour appuyer l'émergence d'une plateforme de la société civile forte et représentative de toutes les tendances en RDC, pour participer activement et constructivement aux planifications économique et sociale de la RDC et disposer d'une capacité d'interpellation des autorités notamment dans les domaines des droits de l'Homme et de la préservation de l'environnement, des finances publiques, de la résolution des conflits et de la politique de développement.

5. Enveloppe B

L'allocation d'une enveloppe B pour besoins imprévus sera de zéro euros jusqu'à l'émergence d'un besoin. En cas de nécessité, une décision de financement destinée à couvrir un besoin de financement imprévu et urgent devra être prise, indépendamment du statut de l'allocation B indicative mentionnée.

6. Autres mesures d'appui 18 Mio EUR *(montant indicatif)*, 3%

6.1 Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions: Un montant indicatif maximum de 10 **Mio** EUR est réservé pour financer une Facilité de Coopération Technique (FCT), ayant pour but d'accompagner la programmation et la préparation à la mise en œuvre d'actions. La DUE veillera à ce que la dimension genre soit intégrée dans toutes les étapes de programmation et de préparation des actions.

6.2 Appui à l'Ordonnateur national: Un montant indicatif maximum de 8 Mio EUR est réservé pour appuyer de manière dégressive le fonctionnement de la Cellule de l'Ordonnateur national du FED (COFED).

Annexes

1. Aperçu du pays (indicateurs macroéconomiques et indicateurs dérivés des OMD, ainsi que d'éventuels autres indicateurs pertinents pour le pays, notamment des indicateurs de risque pour les pays où le risque de désastre est récurrent)

2. Matrice des donateurs présentant les dotations indicatives par secteur

3. Cadre d'intervention sectorielle et indicateurs de performance

4. Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds

ANNEXE 1

Situation Macroéconomique et Indicateurs dérivés des OMD

I. Un cadre macroéconomique qui reste stable

Malgré la guerre à l'Est du pays en 2013, les indicateurs macroéconomiques de la RDC démontrent une bonne stabilité et évoluent dans le bon sens. La croissance économique, en hausse est passée de 7,2% en 2012 à 8,5% en 2013. Le taux de change est stable par rapport au dollar américain malgré certaines tendances récentes à la baisse et les réserves de change se sont accrues de 18% pour se situer à 9,1 semaines de couverture (1,72 milliards de Dollars américains). Les prix courant 2013 ont été stables, avec une inflation atteignant 1,07%.

Les principaux secteurs de l'économie de la RDC ayant contribué à la croissance économique, au cours de l'année 2013 sont les mines 30.7%, l'agriculture 14.8 %, les télécoms et la construction.

Par ailleurs les réformes des finances, se sont poursuivies avec le paiement par virement bancaire de la paie et avec le programme de libéralisation du secteur des assurances et divers projets de soutien au crédit.

Reposant pour l'essentiel sur l'augmentation de la production de cuivre (920000 Tonnes en 2013), la croissance de l'économie ne se traduit toutefois pas par une amélioration des conditions de vie de la population.

1) Secteur Minier:

ITIE vise à améliorer la transparence des revenus des activités extractives. La différence pour 2011 entre les taxes dues et les taxes déclarées a ainsi atteint un taux jamais égalé par le passé de 0,5% (4,8 Mio EUR).

La condition de la levée de la suspension de l'ITIE (depuis 2010) était que le rapport 2011 soit publié et approuvé avant le 31 décembre 2013. Le processus a pris plus de temps que prévu mais finalement le rapport 2011 a été approuvé et la suspension levée.

2) Secteur bancaire:

La maitrise du taux d'inflation (1.07%) a permis la baisse progressive du taux directeur de la BCC de 7.5% en Août 2012 à 2/% en novembre 2013. Le total du bilan des banques a augmenté de 15% en 2013 et le volume des crédits de 28% par rapport à fin 2012 et de 78% par rapport à fin 2011.

3) Perspectives et budget 2014:

La loi de finances 2014 est fondée à partir des prévisions macro-économiques suivantes:

- ***Taux de croissance du PIB : 8,7%***
- ***Taux d'inflation moyen : 3,9%***
- ***Taux d'inflation fin période : 3,7%***
- ***Taux de change moyen : 927,97 FC/USD***
- ***Taux de change fin période : 932,26 FC/USD***
- ***PIB nominal (en milliards de FC) : 21.828,2***

Source (site Ministère du Budget RD Congo)

Le projet de loi a été adopté par l'Assemblée Nationale le 11 janvier 2014.

Les grands objectifs du gouvernement sont les suivants:

- *Efforts de mobilisation des ressources (certification des réserves minières et pétrolières, feuille des routes des assises sur le coulage de recettes)*
- *Mise en œuvre de la LOFIP (Loi d'Orientation Budgétaire, Débat d'Orientation Budgétaire, mesures fiscales,..)*
- *Alignement des politiques publiques sur le Programme d'Action Gouvernemental*
- *Rationalisation du budget (évitant lignes oisives, chapitres farfelus, services auxiliaires, natures floues)*

L'objectif affiché est d'améliorer l'exécution du budget de renforcer certaines politiques sectorielles (y compris fonction publique) et de financer la préparation des élections.

4- Climat des Affaires et réforme des Finances Publiques

Parmi les points positifs il faut noter, l'adhésion à l'OHADA depuis l'année passée, qui constitue une garantie juridique supplémentaire, la création du Guichet Unique des douanes avec un système informatisé, distribué et communiquant qu'est la plateforme "Sydonia World", déjà opérationnelle avec 8 centres de douanes. L'UE y a fortement contribué au travers de son programme "Aide au Commerce" (15 Mio EUR). Nous pouvons également noter la Création en 2013 du Guichet Unique de la création d'entreprises (soutenue par la coopération Belge) qui a déjà permis la création ou l'enregistrement de centaines d'entreprises dans des conditions administratives meilleures que par le passé (réduction de temps à 3 jours, coût d'enregistrement diminué).

Malgré la création depuis longtemps d'un comité de pilotage du climat des affaires, les entrepreneurs de RDC déplorent une nette détérioration due à l'aggravation de l'insécurité judiciaire, les harcèlements fiscaux qui s'abattent sur le secteur formel de l'économie alors que le secteur informel prospère et reste incontrôlé.

5- Réforme de l'administration publique (avec impact économique)

Liée à l'ensemble des réformes sectorielles dont celle des finances publiques, la réforme de la fonction publique, constitue probablement l'un des défis majeurs en RDC.

II. Analyse du cadre macro-économique et de son impact sans impact encore significatif sur la réduction de la pauvreté et sur les OMD

Sans véritable progrès dans la mise en œuvre de réformes structurelles, et notamment dans la gestion des finances publiques, la capacité des politiques gouvernementales pour la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD resteront sans effet car sous-financé par rapport aux possibilités.

On note toutefois en particulier les caractéristiques suivantes:

- **La réduction significative de l'inflation au cours de la période 2010-11 qui s'explique en partie à la rigueur observée dans la mise en œuvre des politiques budgétaire et monétaire**

- **Les efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques se sont traduits en partie par le bénéfice des allègements de dette.** Les opérations financières de l'Etat se sont caractérisées, ces dernières années par une consolidation dans la mobilisation des recettes fiscales, notamment avec la mise en place d'une TVA en 2012.

- **A l'échelon des provinces, l'Etat doit s'appuyer aussi sur les secteurs les plus compétitifs**, c'est-à-dire ayant la plus forte valeur ajoutée comme le montre le graphe ci-dessous (par exemple les services à Kinshasa, les mines au Katanga, etc.). L'agriculture constitue l'activité économique principale dans la plupart des provinces, mais sans grand effet au PIB national car pour la plupart l'agriculture reste caractérisé de faible rendement et de subsistance. Une agriculture plus efficace avec une meilleure capacité de servir les marchés urbains pourra jouer un rôle important dans la diversification de l'économie et augmenter le PIB national.

- **La valeur ajoutée des secteurs au niveau provincial est diversifiée tout en restant très faible.**

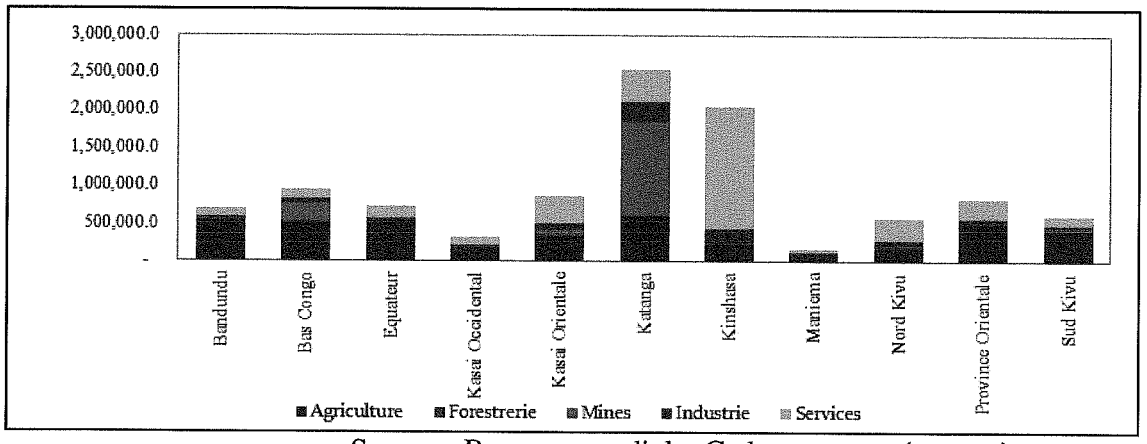

Source : Banque mondiale, Cadrage macroéconomique en provinces, 2010.

Le manque d'emploi

1. **La situation de l'emploi et de la démographie** n'a fait que se dégrader depuis les années 70 et elle est aujourd'hui l'une des préoccupations majeures du Gouvernement. La croissance démographique de 3,1% et une fertilité constante sur la période avec 6 enfants en moyenne par femme, si elle n'est pas régulée, fera doubler la population congolaise tous les 25 ans. Cette population restera très jeune et exercera des pressions nouvelles et plus fortes encore, aussi bien sur le système scolaire, le système sanitaire que sur le marché du travail.
2. **Il existe un lien direct de causalité entre pauvreté et emploi.** Ainsi, l'enquête 1-2-3 (que l'UE finance) montre qu'environ 70% des pauvres sont au chômage ou en situation de sous-emploi. L'inégalité en termes de salaires est aussi très élevée (65,3). Le nombre

élevé d'enfants travailleurs (de 4 à 14% selon les enquêtes), la plupart hors du système scolaire, est tout aussi préoccupant.

3. La situation présente l'emploi formel (moins de 10% au total, dont deux tiers dans le secteur public) versus l'informel (sous-emploi ou chômage déguisé, situé autour de 75% en milieu urbain et 95% en milieu rural). Les jeunes constituent plus de la moitié de la population active et sont les plus touchés par le chômage, particulièrement en milieu urbain.

Situation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en RDC

La poursuite des objectifs du millénaire pour le développement en RDC est dans une situation contrastée. Si dans certains secteurs, les évolutions laissent entrevoir une chance d'atteindre les cibles fixés pour 2015 pour d'autres au regard des problèmes structurels et des tendances observées antérieurement, l'évolution ne présente pas de bonnes perspectives meilleures pour l'atteinte des cibles même en 2020. Des efforts substantiels sont donc à déployer à la fois pour le pays et pour les PTFs. Le tableau ci-dessous présente les OMD selon qu'ils ont un potentiel de progrès rapide ou nécessitent des efforts substantiels auxquels la communauté internationale doit s'associer.

Tableau 1: "MDG Country Progress Snapshot" pour la République Démocratique du Congo: Le tableau est en annexe.

Source: MDG UN global database: http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Data.aspx
(Dernière mise à jour: décembre 2012)

Principaux défis dans l'avenir

- La pauvreté reste généralisée, l'économie est vulnérable aux risques intérieurs et extérieurs et les retards du programme avec le FMI sont une source de préoccupations. Un redoublement des efforts en vue de préserver la crédibilité budgétaire, de renforcer le cadre de la politique monétaire et d'améliorer la gouvernance des industries extractives est à encourager-Au terme de la mission du FMI qui a séjourné à Kinshasa, du 18 au 22 novembre 2013, il a été établi que tous les critères quantitatifs ont été respectés à fin octobre 2013. Les services du FMI ont également corrigé les perspectives de la croissance en 2013, en relevant le taux à 8,3%, contrairement au 6,2% indiqué dans leur rapport sur les perspectives de l'économie mondiale publié en octobre 2013.

Il persiste des inquiétudes que le budget de 2013 menace les gains de crédibilité durement acquis. C'est pourquoi un suivi rigoureux de l'exécution du budget, la réduction des dépenses discrétionnaires au cas où les projections de recettes ne se concrétisaient pas ainsi que de nouveaux efforts pour accroître les recettes intérieures, notamment provenant des industries extractives est nécessaire. Un renforcement de la gestion de la dette et à n'envisager des emprunts extérieurs qu'à des conditions hautement concessionnelles est fortement recommandé.

- La RD Congo est un pays candidat (depuis septembre 2007) de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE). Elle s'attèle ainsi à mettre en œuvre les recommandations de cette institution afin de valider sa candidature. En avril 2013, la RD Congo a été suspendue à titre temporaire de l'ITIE pour un an suite à un défaut d'exhaustivité et à la qualité insuffisante des données de son rapport 2011 . La RD Congo s'est conformé

aux recommandations de l'ITIE et vient de publier un nouveau rapport le 31 décembre 2013Ce rapport venant d'être accepté permet de maintenir la RD Congo comme pays candidat.

- La banque centrale devrait adopter une gestion serrée de la liquidité afin de juguler davantage les anticipations d'inflation et de se préserver contre les effets de second tour imputables à la récente augmentation des prix mondiaux alimentaires et énergétiques. L'achèvement de la recapitalisation, le désinvestissement des activités non fondamentales et une plus grande transparence opérationnelle renforceraient l'indépendance de la banque centrale et amélioreraient l'efficacité de la politique monétaire.

– Alors que le cadre monétaire actuel et le régime de change flottant restent appropriés, une nouvelle accumulation de réserves internationales serait justifiée compte tenu du niveau élevé de dollarisation et de la capacité limitée de la banque centrale à agir en tant que prêteur de dernier recours en cas d'une ruée sur les dépôts. Même si le secteur extérieur a récemment enregistré une amélioration, le pays reste vulnérable aux chocs extérieurs à cause de la gamme étroite de ses produits d'exportation et de son accès réduit aux marchés internationaux de capitaux.

Le secteur financier est sous-développé ce qui limite l'intermédiation financière et le mécanisme de transmission de la politique monétaire. Il est conseillé au gouvernement d'améliorer la supervision bancaire, de faire appliquer les règles prudentielles, d'assurer la qualité des données ainsi que la capacité analytique de la banque centrale.

Enfin, il convient d'intensifier les efforts destinés à améliorer la gouvernance et la transparence des industries extractives ainsi que le climat des affaires de manière plus générale si le pays veut tirer parti des avantages de sa grande richesse en ressources naturelles. En particulier, le gouvernement doit agir rapidement pour remédier aux insuffisances récemment mises à jour par la transformation des entreprises d'État en sociétés privées dans le secteur des ressources naturelles.

Indicateurs du Climat des Affaires

Malgré certaines réformes entamées en 2011, la RDC chute encore de deux places dans le nouveau Rapport Doing Business 2014

Le gouvernement a instauré un comité interministériel - composé de 7 ministres ainsi que de représentants de la primature et de la présidence – mandaté pour proposer plusieurs réformes à court et moyen termes visant essentiellement à remonter au classement de *Doing Business*. Depuis 2009 ce comité de pilotage pour l'amélioration du climat des affaires et des investissements a élaboré des feuilles de route. Malgré trois réformes entamés en 2011[7], **le Doing Business report 2014[8] classe la RDC 183ème, donc une chute de deux places par rapport à l'année précédente.** Ceci s'explique principalement par la non application du droit OHADA et le fait que le logiciel Sydonia n'est pas encore utilisé de manière standardisée dans les douanes (ces deux mesures seules pourraient faire monter la RDC de plusieurs places). D'autres indices compilés pour l'année classent la RDC 50ème sur 53 (Indice Ibrahim 2011 pour les pays africaines) et dernière (IDH-PNUD).

[7] Réduction du temps administratif pour créer un business; réduction du coût administratif pour obtenir un permis de construire; remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaire par la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

[8] Voici les places des pays limitrophes à la RDC: Rwanda (45), Zambie (84), Ouganda (123), Tanzanie (127), Burundi (169), Angola (172), République du Congo (181), CAR (182).

Cette situation, plus généralement, fait suite notamment à l'existence d'un cadre administratif et réglementaire complexe et peu stable, de l'insécurité juridique et d'une fiscalité lourde et complexe, avec une myriade de petites taxes et redevances.
Un mouvement significatif pour 2014 n'est pas à exclure en raison des réformes en cours et de leur implication certaine sur le climat des affaires. Outre l'Ohada, il y a le nouveau Code douanier, la TVA, la suppression des taxes illégales aux frontières, la réduction du taux d'imposition sur les bénéfices et la fixation de la nomenclature des actes générateurs des recettes du pouvoir central et des provinces.
De même, l'on espère beaucoup des réformes en cours sur le guichet unique de création d'entreprise, sur le registre de commerce et de crédit mobilier, sur le guichet intégral pour les opérations d'import et export ou encore le crédit-bail

ANNEXE 2

Table III: DRC-DCG Current and Future Strategies (2011-2020)

Donors	Period	Sectors	Estimated Resources (US$ million)
EU: PIN 11e FED	2014-20	Reforme du secteur de sécurité, Santé, Environnement et agriculture durable, et Infrastructures	850
French Cooperation	2013-17	Governance, Infrastructure , Education, Health, Media	600
Sweden: SIDA	2014 - 15	Judicial Reform, Civil Society, **Humanitarian Relief**, Agriculture, Gender, Security & Stability, Environment, Media, Health (sector to be confirmed)	200 (tbc)
DFID	2012-16	Wealth creation, Governance and security, Education, Health, Water and Sanitation, Poverty, vulnerability and Hunger, **Humanitarian**	1,3 billion
Belgium	2014-15	Agriculture et Développement rural, santé, Education	110
Germany	2014-15	Eau et assainissement, Micro-finance, Protection et gestion durable des ressources naturelles	105
UN System UNDAF	2013-17	Gouvernance et développement des institutions; Croissance pro-pauvres et créatrice d'emplois; Services sociaux de base et développement du capital humain, Gestion durable des ressources naturelles et lutte contre le changement climatique, Stabilisation et consolidation de la paix	2,5 billion
WB: CAS	2013-16	Increase state effectiveness and improve good governance; Boost competitiveness to accelerate private-sector-led growth and job creation; Improve social services delivery and increase human development indicators; address fragility and conflict in the Eastern provinces	1,2 billion
USAID	2013-18	Eastern DRC Specific (Peace and Security, SGBV, Livelihoods); Health; Education; Agriculture	1 billion (tbc)
AFDB	2013-17	Governance, Energy, Stability & Peace, Private Sector, Social Protection, Environnement, Changement climatique, Infrastructure	815
Canada: CIDA	2013-18	Health, Infrastructure, Judicial reform, Social Protection, Community Assistance, **Humanitarian etc,**	150 (tbc)
S.Korea: KOICA	2011-16	Health, Water & Sanitation, Agriculture and Rural Development, Governance, Infrastructure	70
Japan: JICA	2011-15	Police, Education, Infrastructure, Health, Water & Sanitation, Environment	200

Annexe 3: CADRE D'INTERVENTION SECTORIELLE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les résultats, indicateurs et moyens de vérification spécifiés dans cette annexe peuvent devoir évoluer pour tenir compte de changements intervenant pendant la période de programmation.

Les niveaux de référence (baselines) seront inclus dans les documents d'Action au plus tard

Secteur Santé en lien avec LRRD 150 millions d'EUR, 24 %
Objectif global: Contribuer, dans le cadre du plan national de développement sanitaire (PNDS) et dans le contexte global de lutte contre la pauvreté, à l'amélioration de la santé de la population de la RDC.

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
OS1 - Pérenniser l'accessibilité à des soins de santé de qualité, en particulier pour les populations vulnérables y compris les femmes et les enfants (OMD 4 et 5)		
(1) Pérennité institutionnelle des bonnes pratiques du 10ème FED (notamment: amélioration de la qualité des soins, disponibilité de l'offre des soins, usage des outils de gestion, disponibilité et bonne utilisation des médicaments) assurée en les transcrivant dans les stratégies provinciales et nationales. (2) Viabilité financière des acquis du 10ème FED assurée en partie par un financement des provinces pour certaines dépenses de fonctionnement des Zones de Santé (ZS) cibles et une mutualisation du financement des services de santé; (3) Amélioration des comportements de la population cible en matière de santé; (4) Consolidation du programme de renforcement du Système National d'Approvisionnement des Médicaments Essentiels (SNAME) dans les provinces cibles; (5) Renforcement de la logistique de l'approvisionnement en vaccins dans les provinces cibles en coordination et complémentarité avec d'autres financements.	**Indicateurs de résultat / outcomes**: 1.1-1.2 % de la population cible bénéficiant des services de 1er niveau complets; 1.1-1.2 % de la population bénéficiant des services de 2ème niveau complets; 1.1 Nombre de femmes et enfants bénéficiant de l'appui nutritionnel 1.3 Taux de prévalence contraceptive moderne; 1.3 Taux d'utilisation des services de santé; 1.4-1.5 Taux de couverture de vaccination contre la rougeole, la polio et le DPT/tétanos (taux d'enfants entièrement vaccinés); 1.3 Proportion des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (OMD 5); **Indicateurs d'effet / impact:** 1.1 – 1.2 Proportion des dépenses privées de santé dans le financement total de la santé; 1.1-1.2-1.3-1.4-1.5 Taux de mortalité maternelle (OMD 5); taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4); taux de mortalité des enfants de moins d'un an;	1.1 à 1.5 - Compte d'exploitation des formations sanitaires - Tableau consolidé des rémunérations par formation sanitaire - Contrat de subvention - Evaluation des livrables fournis dans le cadre des contrats - Ministère du Budget - Système d'information sanitaire (SNIS) - Analyse de la situation annuelle des zones de santé - Système d'information de la gestion logistique (SIGL) - Enquête démographique santé (EDS)
OS2 - Intégrer les zones de santé couvertes par des interventions humanitaires et verticales dans les provinces cibles (LRRD)		
(1) Des stratégies adéquates d'exit d'un mode d'intervention humanitaire et vertical dans les zones à réintégrer sont appliquées (2) L'intégration, coordination et financement au niveau provincial des zones de santé couvertes par des interventions humanitaires et verticales (y inclus la lutte contre la violence basée sur le genre) est assurée sur base d'un modèle provincial adapté de financement, d'approvisionnement et de gestion.	2.1 et 2.2 Nombre de zones de santé réintégrées;	2.1 et 2.2 Système d'information sanitaire (SNIS)
OS 3 - Améliorer la capacité institutionnelle du Ministère de la Santé Publique (MSP) au niveau central et provincial (DPS)		
(1) Des normes conformes à la stratégie nationale de santé sont définies et l'appui aux structures provinciales dans la conduite et la gestion des projets est assuré conformément au PNDS par les services centraux du MSP; (2) L'encadrement, régulation, gestion et information sont assurés par les services provinciaux conformément à leur plan d'action annuel.	3.1 Nombre de règlements approuvés par le MSP avant 2016 3.2 Nombre de plans **d'action annuels** approuvés par les gouvernements provinciaux	3.1 Textes législatifs et règlementaires 3.2 Plans d'action annuels

Secteur Environnement et agriculture durable 130 millions d'EUR 21%
Objectif global: Contribuer à la protection et à la valorisation du capital environnemental unique de la RDC tout en augmentant les retombées économiques positives pour la population.

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
OS1 - Contribuer à la protection et à la valorisation des écosystèmes forestiers de la RDC ainsi que de l'exceptionnelle biodiversité qu'ils abritent (biens publics mondiaux) grâce à une amélioration de la gestion, des bénéfices tangibles et durables pour les populations dont l'activité est susceptible d'avoir un impact négatif sur les aires protégées (AP) concernées.		
(1) Superficie des AP concernées maintenue et valeur biologique augmentée, (2) Sécurité à l'intérieur des AP assurée et infrastructures opérationnelles (3) Richesse biologique (grande faune) augmentée, (4) Pressions et menaces sur les AP réduites.	1.1 Nombre de ha des aires protégées conservées avec appui UE 1.2 Nombre d'espèces de grands mammifères et nombre d'individus par espèce, nombre d'ha sous couvert forestier 1.3 et 1.4 Etat de perte biologique globale	1.1 à 1.3 Détail des Plans de gestion; Cartes et Systèmes d'information géographique; Comptabilités des AP; Rapports de dénombrement; Procès de verbalisation; Statistiques des tribunaux; Rapports des patrouilles.
OS2 - Renforcer la contribution des ressources naturelles renouvelables des aires protégées au développement socio-économique local des populations et renforcer des filières d'agriculture durable performantes, ce qui contribuera au développement rural, à l'augmentation des échanges et des revenus des plus pauvres et à une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle notamment des plus vulnérables aux changements climatiques, des femmes et des enfants.		
(1) Communautés riveraines bénéficiant durablement des services environnementaux fournis par les AP (énergie hydro-électrique, p.ex.); (2) Accroissement de la production agricole, des échanges commerciales et de leurs revenus, (3) Amélioration de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et de la résilience aux changements climatiques, en particulier pour les plus vulnérables, les femmes et les enfants (par exemple, parcours techniques performants et adaptés; meilleurs stockage et transformation post récolte; techniques agro forestières vulgarisées; amélioration des systèmes de commercialisation, plans intégrés de terres autour des AP développés, etc.).	2.1 Nombre de personnes ayant accès à l'énergie durable avec l'appui UE 2.2 Valeur ajoutée de l'agriculture par ha; 2.3 Nombre d'hectares cultivés par de techniques durables et résilientes aux changements climatiques 2.3 Proportion de la population en dessus du niveau minimum de consommation énergétique dans leur diète	2.1 à 2.3 Rapports divers—services de santé, hôpitaux, cliniques, maternités, écoles, ONGs …etc.; Statistiques du Service National/Provincial d'Hydraulique Rurale; Rapports des responsables des stations de production et de distribution d'énergie électrique; Rapports d'enquête sur les marchés hebdomadaires; Rapports d'enquête auprès des commerçants; Enquêtes des ménages.
OS3 - Stabiliser la déforestation des écosystèmes naturels et augmenter la séquestration du carbone et la compensation des émissions de gaz à effet de serre en mitigeant une des causes principales du changement climatique au niveau global.		
(1) Couvert végétal restauré dans les forêts dégradées, plantations agro-forestières établies, réduction de la consommation du bois énergie, (2) Ressources humaines de qualité disponibles. (3) Contribution au processus REDD+ par un accroissement du carbone stocké, (4) Gouvernance et légalité forestières (en particulier au niveau des zones d'intervention et pour les espèces protégées inscrites en annexe 2 de la convention CITES gérées durablement) améliorées.	3.1 Taux de déforestation 3.2 Taux de personnel formé 3.3 CO2 equivalent emission in DRC 3.4 Proportion de bois provenant d'exploitations durables et légales	3.1 à 3.4 SIG; Imagerie satellitaire; Evaluations scientifiques, Rapports MRV; Enquêtes auprès des sociétés; Enquêtes auprès de la Fédération des Entreprises du Congo.
OS4 - Réduire les impacts environnementaux négatifs dans la ville de Kinshasa à travers l'assainissement		
Améliorer les conditions de vie et de santé de la population plus vulnérable de Kinshasa en poursuivant pendant quelques années encore et avec l'objectif d'une solution pérenne mise en place par les autorités locales, dans une optique de protection environnementale urbaine et de promotion du développement durable, la collecte, la gestion organisée et le traitement des déchets solides produits dans une partie de la ville..	4.1 Nombre d'habitants ayant accès à un service de collecte d'ordures; 4.2 m^3 de déchets solides transférés à la décharge finale ou provisoire; 4.3 Réduction de l'incidence des maladies hydriques et vectorielles dans les quartiers touchés par le projet;4.4 Nombre de personnes formés (environ 20 par an) sur gestion et traitement des déchets.	Rapports projets missions de monitorage Comité de pilotage

Pièce jointe 1

Secteur Renforcement de la Gouvernance et état de droit. 160 millions d'EUR, 26 %

Objectif général: Contribuer à l'amélioration de la gouvernance, au renforcement de l'autorité de l'Etat, à l'enracinement de la démocratie, à la lutte contre l'impunité et à la promotion d'une paix juste et durable en RDC, dans le cadre des différents plans de réforme du Gouvernement congolais (justice, police, et armée).

Volet Justice

OS1 Améliorer l'accès à une justice transparente, impartiale, indépendante, efficace et protectrice des droits de l'homme, particulièrement pour les femmes, les enfants et les groupes vulnérables, dans le but de restaurer la confiance des citoyens dans l'appareil judiciaire

Résultat escompté	Indicateurs	Moyens de vérification
(1) L'accès des justiciables à la justice, notamment les femmes, les enfants et les groupes les plus vulnérables/discriminés est amélioré sur tout le territoire national	1.1 Nombre de demande d'aide légale gratuite qui sont annuellement satisfaites (particulièrement pour les accusations basées sur a violence sexuelle) 1.1 Nombre pour 100 000 habitants de juges/procureurs/avocats, diminution du taux de détention provisoire	Rapports des Barreaux Rapports d'activités et d'évaluation du programme

OS2 Appuyer la révision et la mise en œuvre inclusives du Plan National de Réforme de la Justice (PNRJ)

Résultat escompté	Indicateurs	Moyens de vérification
(1) Le nouveau Plan National de Réforme de la Justice (PNRJ) est validé sous le leadership du Gouvernement et sert de feuille de route à tous les partenaires de la réforme de la justice	2.1 Nombre de programmes ou projets d'appui à la réforme de la justice en ligne avec le nouveau PNRJ avant 2018	Matrices du Groupe Thématique Justice et Droits Humains Conventions de financement

OS3 Améliorer la gestion des ressources humaines du MJDH et du nouveau Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) ainsi que la gestion des finances publiques judiciaires en tenant compte des inégalités de genre;

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
(1) La gestion budgétaire et financière du MJDH et du CSM est améliorée et en ligne avec la réforme des finances publiques en cours (2) L'articulation entre les centres décisionnels (MJDH et CSM) à Kinshasa et les services déconcentrés et juridictions sur tout le territoire est améliorée, y compris en ce qui concerne les juridictions administratives qui relèvent de la compétence du Conseil d'Etat	3.1 Taux d'exécution du budget (baseline 30%, cible augmentation annuelle de 10%) 3.2 Transferts par le gouvernement central de frais de fonctionnement pour les cours et tribunaux ainsi que par les prisons provinciales (baseline et cible à définir)	Lois de finances Rapports annuels du Ministère Loi de programmation budgétaire pour la réforme de la justice
(3) Une politique de gestion des ressources humaines est mise en place au sein du MJDH et du CSM en conformité avec la réforme globale de la fonction publique en cours	3.3 Taux d'affectation des personnels du MJDH en adéquation avec le Livre des Emplois (augmentation annuelle de 10% / baseline approximative 10%)	Livre des emplois Organigramme du MJDH

OS4 Appuyer la révision et la mise en œuvre de la politique de formation des cadres et agents et autres acteurs de la justice qui dépendent du MJDH et du CSM à travers le nouvel Institut National de Formation Judiciaire (INFJ);

Résultat escompté	Indicateurs	Moyens de vérification
(1) Le MJDH et le CSM mettent en œuvre une stratégie de formations initiales et continues pour les magistrats et le personnel judiciaire à travers l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ)	Taux de professionnels de la justice recrutés annuellement en fonction de critères transparents basés sur le mérite et la capacité	Rapports annuels du MJDH et du CSM Rapports d'activités et d'évaluation du programme

OS5 Améliorer la couverture pénitentiaire et les conditions de détention, avec une attention particulière accordée aux enfants;

Résultat escompté	Indicateurs	Moyens de vérification
(1) Un système statistique judiciaire et pénitentiaire est mis en place	1) Nombre de contrôles internes et hiérarchiques sur les juridictions et sur les établissements pénitentiaires effectués par l'Inspection Générale des Services par an. (baseline et cible à définir) 2) Nombre de centres de détention/prisons et établissements de garde pour mineurs offrant des conditions de vie en ligne avec les standards internationaux établis dans le document des Nations Unies sur les Standard minimales pour le traitement des prisonniers.	Rapports indépendants d'observation (société civile) Rapports annuels du MJDH Rapports d'activités et d'évaluation du programme

OS6 Renforcer la lutte contre l'impunité et les graves violations des droits de l'homme.

Résultat escompté	Indicateurs	Moyens de vérification
(1) Les droits des femmes sont mieux respectés et protégés et la lutte contre les violences sexuelles est renforcée	(1)Nombre d'auteurs de crimes graves contre les droits de l'homme (notamment violences contre les femmes) par an. (2) Nombre de personnes ayant commis de actes de corruption arrêtés, jugés et purgeant leur peine par an.	Rapports indépendants d'observation (société civile) Rapports d'activités et d'évaluation du programme

Volet Police

OS1 Appuyer la mise en œuvre du Plan d'action quinquennal (PAQ) de réforme de la police par des mesures d'assistance et de conseil auprès du Ministère de l'intérieur, sécurité, décentralisation et affaires coutumières (MISDAC) et du Commissariat général de la Police nationale congolaise (PNC)

Résultat escompté	Indicateurs	Moyens de vérification
(1) Les textes d'application prévus par la Loi portant organisation et fonctionnement de la PNC et la Loi sur le statut du policier sont adoptés et mis en œuvre au niveau du MISDAC et du Commissariat général en tenant compte des inégalités de genre	Textes d'application sur l'organisation et fonctionnement de la PNC sont approuvés par MISDAC avant juillet 2018	Textes législatif et réglementaires
(2) Les structures de la réforme contribuent efficacement au renforcement des capacités du Commissariat général de la PNC et agissent de manière coordonnée.	Nombre de missions de suivi évaluation effectuées par an par les cadres du CSRP et de l'IG PNC sur les projets prioritaires du Plan d'action quinquennal (PAQ) de réforme de la police.	Rapports réguliers du CSRP

OS2 Renforcer les capacités de gestion des ressources humaines et financière, et plus largement la gouvernance administrative du MISDAC en tenant compte des inégalités de genre

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
(1) Les personnels de la Direction des ressources humaines (DRH) et de la Direction budget finance (DBF) aux niveaux central et provincial sont renforcés	1) Existence d'un nouvel organigramme de la DRH et de la DBF validé par les autorités congolaises avant le mars 2018 2) Nombre de cadres de la DRH, dans les provinces et les districts formés dans le cadre du PARP	Les rapports de l'audit interne de la PNC. Le budget prévisionnel de la PNC et la loi de finance.
(2) Un plan d'assainissement des effectifs à long terme ainsi qu'un système de pension et de paie des actifs permet de disposer de ressources humaines adaptées aux besoins en tenant compte des inégalités de genre.	Nouveau système de calcul des salaires approuvé par le MISDAC sur la base des législations nationales avant décembre 2018	Existence de plans de dégagement annuels de la PNC. Existence de plans de recrutement annuels de la PNC.

OS3 Renforcer les structures et la politique de formation des cadres au sein du MISDAC comme élément clé de la professionnalisation et du renouvellement des personnels de la police, y inclus des éléments sur les droits de l'homme et la protection des enfants;

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
(1) La Direction Générale des Ecoles est en mesure de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie de formation	Approbation d'une stratégie nationale de formation par la PNC avant le juillet 2016	Etat des affectations Listes de recrutement Liste des formations.

(2) Une Académie de Police (ACAPOL) professionnelle est mise en place.	Finalisation de l'étude architecturale de l'académie de police pour septembre 2014, début des travaux janvier 2015, ouverture pour année académique 2016	Rapport de l'Assistance technique au sein de l'ACAPOL

Volet Défense

OS1 Appuyer la mise en œuvre du plan de réforme de l'armée, notamment au niveau législatif et réglementaire, par des mesures d'assistance et de conseil auprès du Ministère de la défense nationale et des anciens combattants (MDNAC) ; attention particulière aux normes internationales de protection de droits de l'homme, des femmes et l'enfance et à la redevabilité du ministère de la défense et des forces armées

Résultat escompté	Indicateurs	Moyens de vérification
(1) Les textes d'application prévu par la Loi portant organisation et fonctionnement des FARDC et la Loi sur le statut du militaire sont adoptées et mis en œuvre en tenant compte des inégalités de genre	Textes d'application sur l'organisation et fonctionnement des FARDC approuvés par le MDNAC avant juillet 2016	Règlements du MDNAC Tableaux organiques du MDNAC Rapport des réunions de concertation

OS 2 Renforcer la gouvernance du MDNAC, en particulier les procédures de gestion financière et de ressources humaines en tenant compte des inégalités de genre;

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
(1) Les personnels du MDNAC et de l'Etat-major Général (EMG) contrôlent mieux les effectifs de l'armée;	1) Mise à jour semestrielle de la base de données des effectifs des FARDC 2) Nombre de controls biométriques des effectives des FARDC par an	Rapport de mise à jour Rapports de mission chiffrés

(2) Une politique de ressources humaines est mise en place au sein MDNAC et de l'EMG	1) Nouveaux règlements administratifs RH approuvés par le MDNAC avant mars 2017	Texte réglementaire adopté Rapports
(3) Les procédures financières et budgétaires au sein du MDNAC et de l'EMG sont renforcées	1) Mise en place de procédures budgétaires modernisées et plus transparentes. 2) Mise en place d'un logiciel de suivi de l'exécution budgétaire par le MDNAC avant juillet 2017 3) Approbation d'une loi de programmation budgétaire par le gouvernement RDC afin de planifier les ressources nécessaires au fonctionnement et à la réforme de l'appareil de défense congolais avant juillet 2017	Texte réglementaire adopté Loi de programmation budgétaire multi-annuelle Missions de vérification PEFA

OS3 Renforcer les structures et la politique de formation des cadres au sein du MDNAC comme élément clé de la professionnalisation et du renouvellement des personnels FARDC

Résultat escompté	**Indicateurs**	**Moyens de vérification**
(1) La Direction Générale des Ecoles militaires est à même de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie de formation pour les FARDC.	1) Plans de recrutement validé par le MDNAC/Direction Générale des Ecoles avant juillet 2016 2) Programmes et modules de formations approuvés par la Direction Générale des Ecoles avant octobre 2016	Plan de recrutement Curriculum

OS4– Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'assainissement des effectifs à long terme et du système de pension.

Résultat escompté	Indicateurs	Moyens de vérification
(1).Un plan d'assainissement des effectifs à long terme ainsi qu'un système de pension et de paie des actifs sont définis.	Mis en place d'un plan et des moyens financiers appropriés par le MDNAC avant le 30 juin 2016	Textes législatifs et réglementaires

Volet finance publiques

Résultats escomptés (Respectivement pour tous les ministères sectoriels concernés)	Indicateurs	Moyens de vérification
a. Disposer d'une Cellule de gestion des marchés et de déconcentration de l'ordonnancement (Future DAF/LOFIP-Déconcentration Administrative et Financière/Loi organique des Finances publiques)	Mise en œuvre des DAF et des Cellules de gestion des marchés par application de la LOFIP par les ministères pilotes concernés selon le chronogramme du gouvernement et au plus tard avant la fin de la mise en oeuvre des programmes (selon le chronogramme du PAP (Plan d'Action Prioritaire de réforme des finances publiques)	Rapport d'activité périodique Missions de vérifications PEFA Missions ad hoc
b. Adopter un Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT)	Un cadre de dépenses à Moyen Terme clairement élaboré par les ministères pilotes sélectionnés avant la fin de la mise en oeuvre des programmes (selon le chronogramme du PAP (Plan d'Action Prioritaire de réforme des finances publiques)	Rapport d'activité périodique Missions de vérifications PEFA Missions ad hoc
c. Modernisation de la comptabilité	Une Comptabilité Moderne et effective en ligne avec les recommandations PEFA	Rapport d'activité périodique Missions de vérifications PEFA Missions ad hoc

d. Contrôle et audit internes	L'audit et le contrôle internes sont clairement établis par les entités sélectionnées (provinciales ou nationales) et fonctionnels avant la fin de la mise en œuvre du programme (selon le chronogramme du PAP (Plan d'Action Prioritaire de réforme des finances publiques)	Rapport d'activité périodique Missions de vérifications PEFA Missions ad hoc
e) Mettre en œuvre la décentralisation /déconcentration au niveau des provinces et des agences de gestion éventuelles	Les mesures de décentralisation / déconcentration prévues par la loi de Finance Publique les chaines des dépenses sont opérationnelles avant la fin de la mise en œuvre du programme	Rapport d'activité périodique Missions de vérifications PEFA Missions ad hoc
f) Rapports et coordination avec la Cour des Comptes, l'Inspection générale des Finances et les Commissions ECOFIN du Parlement	Nombre de rapports émis par la Cour des Comptes partagés avec l'Inspection générale des Finance et présentés aux Commissions ECOFIN du Parlement par an.	Rapport d'activité périodique Missions de vérifications PEFA Missions ad hoc

Secteur Infrastructures 150 millions d'EUR, 24%

Objectif Global Assurer à terme la connexion routière de l'ensemble du territoire de la RDC, en contribuant au rétablissement du réseau d'infrastructures de transport prioritaires nécessaires au renforcement de l'unité physique du pays, à la relance économique, à l' intégration régionale et à la réduction de la pauvreté dans l'ensemble du pays

OS1 : Achever la réouverture complète pour la première fois depuis l'Indépendance du pays en 1960, de la liaison routière (RN1) entre le port de Matadi, la capitale Kinshasa, les provinces de Bandundu, Kasaï Occidental et Kasaï Oriental jusqu'à la ville de Mbuji-Mayi.

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
(1)Réouverture et/ou réhabilitation d'une portion d'environ 150 km de la route nationale 1 entre Tshikapa et Mbuji-Mayi (437 km). L'ensemble de la liaison sera achevé en coopération avec les autres bailleurs et partenaires au développement de la RDC.	Kms de route réhabilités et/ou rouverts à la circulation suite à la mise en œuvre du projet.	Rapport annuel du projet et rapports périodiques de la mission du contrôle. Audit techniques et financiers Missions de vérification (DUE)
Augmenter les échanges commerciaux entre Kinshasa et la province du Kasai Occidental et diminuer le coût et le prix du transport de marchandises comme des personnes	Nombre de personnes/volume de marchandises transportés	Campagnes de comptage à réaliser par MATUHITP/ODR Ministère des Transports et des Voies de Communications (MTVC Entreprises de transport et ministères concernés

Annexe 4: Calendrier indicatif des engagements (Les montants mentionnés dans ce tableau sont indicatifs)

SECTEURS	Allocation indicative (en Mio EUR)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
SECTEUR 1: Santé en lien avec LRRD	**150**	5	145					
SECTEUR 2: Environnement et agriculture durable	**130**	10	120					
SECTEUR 3: Renforcement de la Gouvernance et état de droit	**160**	35	50		50		25	
SECTEUR 4: Réhabilitation de la Route National 1 – section Tshikapa-Mbuji-Mayi	**150**			150				
Autres mesures (appui à la société civile)	**12**			12				
Enveloppe B	**pm**							
Mesures d'appui	**18**							
• Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions (TCF)	**10**	10						
• Appui à l'ordonnateur national	**8**	8						
Total des engagements	**620**	68	315	162	50		25	